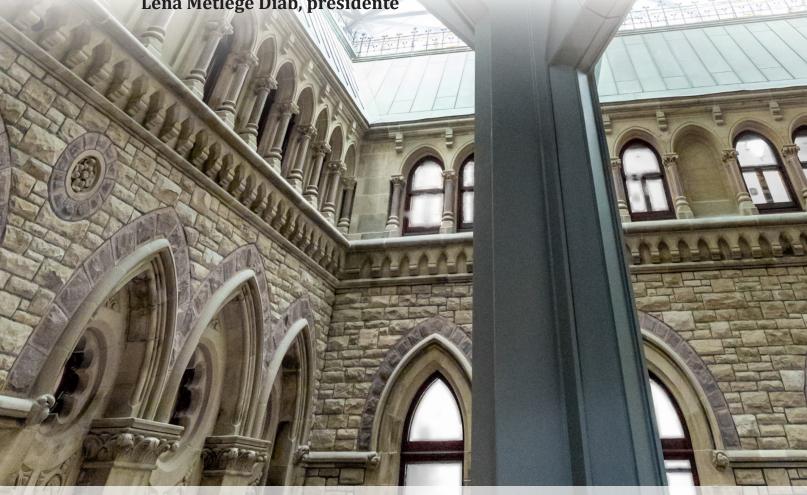


LA MONTÉE DE L'ANTISÉMITISME AU CANADA ET LES MOYENS D'Y **FAIRE FACE**

Rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne

Lena Metlege Diab, présidente



DÉCEMBRE 2024 44e LÉGISLATURE, 1re SESSION Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à

l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

LA MONTÉE DE L'ANTISÉMITISME AU CANADA ET LES MOYENS D'Y FAIRE FACE

Rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne

La présidente Lena Metlege Diab

DÉCEMBRE 2024 44e LÉGISLATURE, 1re SESSION

AVIS AU LECTEUR
Rapports de comités présentés à la Chambre des communes
C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE

PRÉSIDENTE

Lena Metlege Diab

VICE-PRÉSIDENTS

Larry Brock

Rhéal Éloi Fortin

MEMBRES

Chris Bittle

Élisabeth Brière

Anju Dhillon

Michelle Ferreri

Jamil Jivani

Alistair MacGregor

James Maloney

L'hon. Marco Mendicino

Tako Van Popta

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

James Bezan

Rachel Blaney

Martin Champoux

Michael Cooper

Julie Dabrusin

Randall Garrison

Marilyn Gladu

Lisa Hepfner

Anthony Housefather

Mike Kelloway

Arpan Khanna

Damien C. Kurek

Melissa Lantsman

Joël Lightbound

Wayne Long

Shuvaloy Majumdar

Ken McDonald

Marty Morantz

L'hon. Rob Moore

Don Stewart

GREFFIER DU COMITÉ

Jean-François Lafleur

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Lyne Casavant, analyste

Dana Phillips, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE

a l'honneur de présenter son

VINGT-SEPTIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié l'antisémitisme et des mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour répondre aux craintes légitimes exprimées par la communauté juive du Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS	1
LA MONTÉE DE L'ANTISÉMITISME AU CANADA ET LES MOYENS D'Y FAIRE FACE	7
Chapitre 1 — Introduction	
Chapitre 2 — Ce qu'on nous a dit	9
2.1. Contexte actuel	9
2.1.1. Montée de l'antisémitisme depuis le 7 octobre 2023	9
2.1.2. Climat sur les campus	11
2.2. Définition de l'antisémitisme	13
2.2.1. Définition de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste	13
2.2.2. L'antisionisme, le nouvel antisémitisme	14
2.3. Manifestations récentes de l'antisémitisme	18
2.3.1. Violence physique, menaces, harcèlement et vandalisme	19
2.3.2. Expression de la haine	22
2.3.2.1. Glorification du terrorisme et du génocide	24
2.3.2.2. Liens avec le genre et la sexualité	26
2.3.3. Désaveu des symboles, événements et organismes juifs	27
2.3.4. Politisation du milieu universitaire et discrimination professionnelle	28
2.3.5. Haine en ligne, extrémisme et acteurs étrangers	31
2.4. Cadre juridique et stratégique	33
2.5. Réaction des autorités	34
2.5.1. Universités	35
2.5.1.1. Politiques des universités	38
2.5.2. Application et réforme de la loi	40
2.5.3. Gouvernement	43

Chapitre 3 — Conclusions et recommandation du Comité	46
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	53
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	55
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	59
OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	61
OPINION DISSIDENTE DU BLOC QUÉBÉCOIS	67

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada, en consultation et en collaboration avec les provinces et les territoires, et dans le respect de leurs compétences, affirme la nécessité pour les administrations des universités d'accorder la priorité à un milieu académique sécuritaire pour les étudiants, les professeurs et les employés juifs.

Plus particulièrement, les administrations des universités devraient :

- Communiquer clairement les règles, normes et politiques du campus et les faire respecter: Expliquer clairement aux étudiants ce que signifie être membre de la communauté universitaire, et veiller à ce que les étudiants, les professeurs et le personnel connaissent les politiques de l'établissement. Il faut notamment bien faire comprendre que les campements ne sont pas autorisés et que les manifestations sont soumises à des règlements, dont l'interdiction de tout propos haineux ou de discours incitant à la violence ou la justifiant.
- Soutenir les étudiants et les professeurs juifs : Prévenir la discrimination, dénoncer sans équivoque l'antisémitisme, favoriser l'inclusivité et offrir aux administrateurs, aux membres du corps professoral, au personnel de sécurité, aux associations étudiantes et aux responsables des bureaux de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI), une formation sur l'antisémitisme donnée par des organisations juives reconnaissant la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH). Veiller à ce que la liberté universitaire de tous les professeurs soit respectée en s'opposant au mouvement de boycottage, de désinvestissement et de sanctions (BDS) et aux boycottages universitaires d'Israël.

- Veiller à la sécurité du campus : Faire respecter les codes de conduite des universités, prévoir des mécanismes clairs pour le signalement des incidents antisémites et s'engager à y donner suite, veiller à ce que les agents de sécurité et le personnel du campus soient formés pour répondre aux violations des règlements du campus, et réaffirmer le rejet du mouvement de BDS et des boycottages universitaires d'Israël.
- Réaffirmer les responsabilités du corps professoral : Les étudiants ont le droit d'apprendre dans un environnement non discriminatoire.
 Communiquer et faire respecter les politiques relatives aux « abus de la tribune professorale » et veiller à ce que le membres du corps professoral traitent tous les étudiants sur un pied d'égalité.
- Se préparer en vue du 7 octobre : Anticiper et atténuer d'éventuelles perturbations liées aux anniversaires de l'attaque du Hamas contre Israël perpétrée le 7 octobre 2023.

Le gouvernement du Canada devrait s'assurer que les enjeux qui précèdent seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la justice et de la sécurité publique. 47

Recommandation 2

Recommandation 3

Recommandation 4

Recommandation 5

Recommandation 6

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada, en consultation et en collaboration avec les provinces et les territoires, et dans le respect de leurs compétences, appuie l'adoption et l'application de la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH) par les gouvernements et les institutions de partout au pays, notamment en encourageant :

 les administrations des universités à adopter la définition de l'antisémitisme donnée par l'AIMH et à mettre en application cette définition en utilisant le manuel de l'AIMH fourni par le gouvernement du Canada à titre de ressource;

- les administrations des universités à nommer des conseillers universitaires spéciaux sur l'antisémitisme en qui les organisations juives reconnaissant la définition de l'antisémitisme donnée par l'AIMH ont confiance;

Recommandation 8

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada, en s'appuyant sur les efforts du ministère du Patrimoine canadien, prenne des mesures supplémentaires pour s'assurer que les bénéficiaires de fonds publics :

- se conforment aux lois canadiennes contre la discrimination et la haine;
- respectent les valeurs qui sous-tendent la Charte canadienne des droits et libertés et la Loi canadienne sur les droits de la personne;
- ne prônent pas l'intolérance, la discrimination, les préjugés, le racisme ou la haine.

Ces mesures devraient s'accompagner de processus de vérification améliorés et de dispositions permettant au gouvernement du Canada de mettre fin immédiatement à une entente de financement et de récupérer tous les fonds versés s'il s'avère que le bénéficiaire ne remplit pas les conditions susmentionnées.

Recommandation 10

Que le Parlement fédéral envisage la création d'une nouvelle infraction d'intimidation dans le <i>Code criminel</i> afin de protéger plus clairement et plus directement les entrées et les sorties des bâtiments communautaires, tels que les écoles, les lieux de culte et les centres communautaires, infraction qui s'ajouterait aux infractions existantes pouvant s'appliquer aux situations où ces bâtiments sont bloqués.
Recommandation 11
Que le ministre de la Justice et procureur général s'engage auprès de ses homologues des provinces et des territoires pour encourager la création de postes de procureurs de la Couronne dédiés aux poursuites relatives aux crimes haineux
Recommandation 12
Que le ministre de la Sécurité publique et le procureur général du Canada rencontrent leurs homologues des provinces et des territoires pour discuter du renforcement du maintien de l'ordre face aux manifestations qui franchissent la ligne de la criminalité et, notamment, pour établir des lignes directrices nationales, approuvées par toutes les administrations, à l'intention des services policiers.
Recommandation 13
Que le gouvernement du Canada fournisse du financement, du soutien et de la formation supplémentaires aux unités policières et aux procureurs spécialisés dans les crimes haineux et aide les services de police locaux à se doter d'unités de lutte contre les crimes haineux ou à renforcer ces unités
Recommandation 14
Que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour créer un fonds national de lutte contre la haine en vue de soutenir les initiatives provinciales, territoriales et municipales, qui peuvent inclure des approches améliorées de

la prévention du crime et des programmes visant à réduire l'antisémitisme...... 51

Recommandation 15
Que le gouvernement du Canada envisage de supprimer l'obligation d'obtenir le consentement du procureur général de la province pour intenter des poursuites contre certains crimes haineux
Recommandation 16
Que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour interdire l'affichage des symboles d'organisations terroristes qui figurent sur la liste du Code criminel
Recommandation 17
Que le gouvernement du Canada collabore avec les forces de l'ordre de tout le pays pour élaborer une définition normalisée des termes « crime haineux » et « incident haineux »
Recommandation 18
Que Statistique Canada collabore avec les forces de l'ordre de tout le pays afin d'améliorer et de normaliser la collecte de données sur les crimes haineux 51
Recommandation 19
Que le gouvernement du Canada réitère qu'en vertu de l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés qui stipule que « [c]hacun a les libertés fondamentales suivantes : liberté de conscience et de religion; liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication; liberté de réunion pacifique; liberté d'association », les Canadiens ont le droit d'être sionistes et qu'il est inacceptable, dans la société canadienne, de s'en prendre aux sionistes ou de leur refuser un accès juste et équitable aux espaces publics, pour le seul motif

qu'ils sont sionistes. 52



LA MONTÉE DE L'ANTISÉMITISME AU CANADA ET LES MOYENS D'Y FAIRE FACE

CHAPITRE 1 — INTRODUCTION

« D'un bout à l'autre du pays, des étudiants juifs qui portaient auparavant des symboles juifs, comme l'étoile de David, les cachent maintenant lorsqu'ils passent près d'une manifestation, comme mes amis qui portaient la kippa et qui portent maintenant plutôt des casquettes de baseball pour se rendre en classe. Ce n'est pas parce que nous sommes moins fiers d'être Juifs, mais parce que nos universités ont laissé s'installer un climat où le fait d'être ouvertement Juifs peut constituer une menace pour notre sécurité.

Nous avons dû réprimer notre fierté d'être Juifs parce que nous avons peur de subir un préjudice physique de la part d'autres étudiants sur nos campus. »

Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs

« [L]orsque nos citoyens juifs sont pris pour cibles, cela menace les idéaux démocratiques de l'égalité et de la justice pour tous les Canadiens. Nous nous targuons d'être une société multiculturelle diversifiée et inclusive. À l'heure actuelle, nous sommes mis à l'épreuve. Il n'est pas exagéré de dire que notre humanité commune est en jeu. »

Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme

L'antisémitisme au Canada a atteint un point critique. Les écoles et les centres communautaires juifs, ainsi que les synagogues sont la cible de coups de feu et de



cocktails Molotov. Des croix gammées sont ouvertement brandies, tandis que des mezouzahs sont arrachées des portes des résidences juives. Des slogans glorifiant la violence terroriste contre les Juifs résonnent dans les rues et sur les campus en toute impunité. Les étudiants juifs ont peur d'aller en classe.

Cette crise s'inscrit dans un contexte plus large de montée de la haine à l'égard de plusieurs groupes minoritaires, sur fond de résurgence des tensions géopolitiques, ainsi que de la montée en puissance de l'extrémisme en ligne et d'autres forces polarisantes. On ne peut ignorer les points communs entre ces sectarismes. Pourtant, l'antisémitisme qui sévit aujourd'hui au Canada est une forme de haine distincte et particulièrement pernicieuse, qui appelle une réponse soigneusement adaptée.

Le 21 mars 2024, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes (le Comité) a, « compte tenu de la montée alarmante de l'antisémitisme et de l'islamophobie au Canada¹ », adopté une motion afin d'entreprendre deux études indépendantes.

En mai 2024, le Comité a tenu trois réunions sur la question de l'antisémitisme, en mettant l'accent sur l'antisémitisme qui a cours sur les campus universitaires. Il a entendu 23 témoins, dont des étudiants universitaires juifs, des organisations nationales juives, des policiers et des recteurs². Il a également reçu un grand nombre de témoignages écrits, dont 78 mémoires. Le Comité souhaite remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'étude et saluer, en particulier, le courage dont ont fait preuve les étudiants qui ont témoigné de leur expérience personnelle de l'antisémitisme sur les campus.

Dans le recensement de 2021 de Statistique Canada, 335 295 Canadiens s'identifiaient comme étant de confession juive³. Si l'on inclut les Canadiens s'identifiant comme Juifs en raison de leur appartenance ethnique, la population juive était estimée à 404 015 personnes, ce qui représente environ 1 % de la population canadienne⁴.

¹ Chambre des communes, Comité permanent de la justice et des droits de la personne (JUST), <u>Procès-verbal</u>, 21 mars 2024.

² Une liste des témoins qui ont comparu devant le Comité et une liste des mémoires figurent dans les annexes A et B du présent rapport, respectivement.

³ Statistique Canada, « Religion selon le genre et l'âge : Canada, provinces et territoires », 21 juin 2023.

Robert Brym, « <u>Visible, Indigenous, and Gender Minorities among Canadian Jews, 2021</u> », <u>Canadian Jewish Studies</u>, vol. 36, 2023, p. 22. Voir aussi « <u>Jewish Populations are growing in every major Canadian city—except Toronto</u> », <u>The Canadian Jewish News</u>.

CHAPITRE 2 — CE QU'ON NOUS A DIT

2.1. Contexte actuel

2.1.1. Montée de l'antisémitisme depuis le 7 octobre 2023

L'antisémitisme existe depuis longtemps au Canada, mais il a atteint de nouveaux sommets depuis les attentats du Hamas contre les Israéliens le 7 octobre 2023 (le 7 octobre), au cours desquels près de 1 200 Israéliens ont été tués et plus de 200 personnes ont été prises en otage⁵. Comme l'a résumé Mark Sandler, « [l]e 7 octobre, la vie des Juifs canadiens a basculé⁶ ». En 2023, B'nai Brith Canada – une importante organisation juive de défense des droits de la personne qui publie un audit annuel des incidents antisémites depuis plus de 40 ans – a recensé 5 791 incidents antisémites, soit le nombre le plus élevé dans l'histoire de l'audit⁷. À l'échelle du Canada, il s'agit d'une augmentation de 109,1 % par rapport à 2022, où 2 769 incidents avaient été recensés⁸. L'augmentation des incidents de violence a été particulièrement forte (208 %), avec un pic évident à partir d'octobre 2023⁹. Le graphique suivant montre la répartition du nombre d'incidents par région.

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, <u>Detailed findings on attacks carried out on and after 7 October 2023 in Israel</u>, 10 juin 2024, paragraphe 21; Bibliothèque de la Chambre des communes (R.-U.), <u>Israel-Hamas conflict: UK response October 2023 to July 2024</u>, 11 septembre 2024, p. 9; Human Rights Watch, <u>« I Can't Erase All the Blood from My Mind » : Palestinian Armed Groups' October 7 Assault on Israel</u>, juillet 2024, p. 2.

⁶ JUST, Mémoire, 27 mai 2024, p. 1 (Mark J. Sandler).

B'nai Brith Canada, Ligue des droits de la personne, <u>Audit annuel des incidents antisémites 2023</u>, 2024, p. 4. Comme le souligne l'audit annuel, les données font état du nombre d'incidents déclarés à B'nai Brith Canada et recensés par cette organisation par l'intermédiaire de diverses sources, y compris sa ligne d'assistance téléphonique anti-haine.

⁸ Ibid., p. 19.

⁹ Ibid., p. 21.



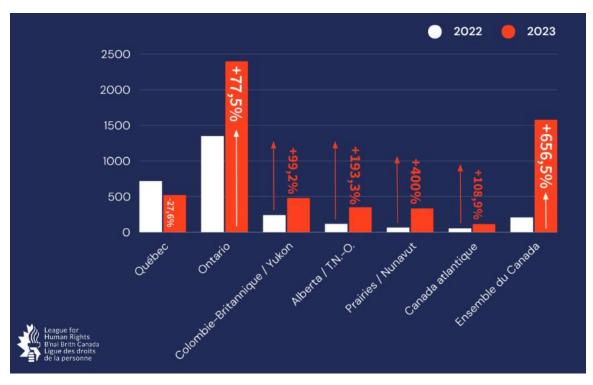


Figure 1—Incidents antisémites, 2022-2023

Source : B'nai Brith Canada, L'audit annuel des incidents antisémites 2023, p. 23.

D'autres données présentées au Comité corroborent la montée en flèche de l'antisémitisme depuis le 7 octobre. Par exemple, celles transmises par Richard Marceau, vice-président des Relations externes et avocat-conseil du Centre consultatif des relations juives et israéliennes, montrent que les crimes haineux ont augmenté de 93 % à Toronto depuis le 7 octobre et que la majorité d'entre eux visent la communauté juive. Par ailleurs, à Vancouver, on a observé une hausse de 62 % des incidents antisémites déclarés, et la plupart de ces incidents se sont produits après le 7 octobre¹⁰. À Ottawa, les crimes et incidents liés à la haine ont augmenté de 20 % en 2023, les Juifs étant ciblés dans 27 % des cas alors qu'ils ne représentent que 1,4 % de la population¹¹. Les données concordent avec ce qu'ont observé les témoins qui ont comparu devant le

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes). Voir aussi, Service de police de Toronto, « Chief Myron Demkiw provides an update on Hate Crimes and Auto Thefts in Toronto », communiqué, 18 mars 2024; Service de police de Vancouver, « <u>Israel-Hamas war fuels increase in hate crimes, protests in 2023</u> », communiqué, 16 janvier 2024.

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes). Voir aussi, « <u>Ottawa sees 20% rise in hate incidents over past year</u> », *CBC News*, 15 janvier 2024.

Comité ou qui lui ont présenté un mémoire; nombre d'entre eux ont décrit une forte escalade de l'antisémitisme depuis le début de la guerre¹².

2.1.2. Climat sur les campus

De nombreux témoins ont fait remarquer que la montée de l'antisémitisme était particulièrement marquée sur les campus universitaires. « Les universités de notre pays se trouvent à l'épicentre de ce problème, elles qui ont servi de terrain fertile à la mobilisation et au recrutement de groupes haineux antisémites [...]¹³ », a fait observer Jaime Kirzner-Roberts, directrice principale, Politique et plaidoyer, Simon Wiesenthal Center Canada. « L'antisémitisme a toujours été présent au Canada, y compris dans les universités, et les Juifs ont toujours été la communauté la plus souvent victime de crimes haineux, mais j'ai vu la situation empirer de façon exponentielle depuis le 7 octobre¹⁴ », a pour sa part déclaré Nati Pressmann, fondatrice du Syndicat canadien des étudiants juifs. « Nos universités devraient être des lieux d'apprentissage, de réflexion critique et de dialogue respectueux. Au lieu de cela, elles sont devenues le foyer de manifestations non sanctionnées où l'on tient des propos antisémites¹⁵. »

Le Comité a reçu plusieurs étudiants et membres du personnel enseignant juifs qui ont décrit la culture toxique d'antisémitisme qui domine sur les campus et qui est alimentée par l'inaction des administrateurs (voir la section 2.5 du présent rapport (Réaction des autorités))¹⁶. En conséquence, ils ont dit se sentir menacés, exclus et en danger sur les campus. Des observations similaires ont été faites, dans des mémoires présentés au Comité, sur le climat qui règne actuellement dans les écoles publiques¹⁷. Rachel Cook,

Voir, par exemple, JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Michael Eshayek, étudiant, à titre personnel; Yos Tarshish, directeur, Hillel Queen's, Hillel Ontario); JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Mark Sandler, à titre personnel; Kiran Bisla, sergente-détective par intérim, Service de police de Toronto).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Jaime Kirzner-Roberts, directrice principale, Politique et plaidoyer, Simon Wiesenthal Center Canada). Voir aussi JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, à titre personnel).

¹⁴ JUST, Témoignages, 9 mai 2024 (Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs).

¹⁵ Ibid.

Voir, par exemple, JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Rachel Cook, étudiante, à titre personnel;
Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs; Nicole Nashen, étudiante, à titre
personnel; Michael Eshayek, étudiant, à titre personnel); JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Ted Rosenberg,
médecin, à titre personnel; Cary Kogan, professeur, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s);
JUST, Mémoire, 27 mai 2024 (Association des étudiants juifs en droit de McGill).

¹⁷ Voir, par exemple, JUST, <u>Mémoire</u>, 4 juin 2024 (Jewish Educators and Families Association of Canada); JUST, <u>Mémoire</u>, 26 mai 2024 (Ottawa Against Antisemitism et End Jew Hatred); JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Jewish Parents of Ottawa Students Association).



étudiante en droit de l'Université de l'Alberta, a résumé la situation ainsi : les établissements canadiens « ont permis l'essor d'un environnement culturel antisémite¹⁸ ».

Comme l'ont souligné plusieurs témoins, l'antisémitisme au Canada, et dans les universités canadiennes en particulier, n'est pas un phénomène nouveau¹⁹. « [L]'antisémitisme a régné au pays jusqu'aux années 1960 », a concédé Gabriel Miller, président-directeur général d'Universités Canada²⁰. Pour sa part, Yos Tarshish, directeur, Hillel Queen's, Hillel Ontario, a expliqué que certaines universités canadiennes ont imposé des obstacles systémiques à l'entrée des étudiants juifs par le biais de systèmes de quotas dès les années 1920, et ce, jusque dans les années 1960²¹.

Au cours de son témoignage, le professeur Deep Saini, recteur et vice-chancelier de l'Université McGill, a reconnu que l'ancien système de quotas de l'Université, en vigueur jusque dans les années 1960, est « une partie de notre histoire dont nous ne sommes vraiment pas fiers²² ». De son côté, le professeur Meric Gertler, recteur de l'Université de Toronto, a informé le Comité que la faculté de médecine Temerty avait récemment présenté des excuses pour avoir imposé des quotas à l'égard des étudiants en médecine juifs des années 1940 aux années 1960 et qu'elle avait « parrainé un projet d'études pour faire la lumière sur cette pratique honteuse²³ ». Comme M. Tarshish l'a expliqué, un récent rapport sur l'antisémitisme au sein de la faculté de médecine Temerty « a mis au jour des préjugés très profondément ancrés, et démontré comment ils s'infiltrent même dans les établissements d'enseignement les plus prestigieux²⁴ ».

Des témoins ont également rappelé l'histoire plus récente de l'antisémitisme sur les campus, notamment l'émeute qui a eu lieu à l'Université Concordia en 2002, lorsque Benjamin Nétanyahou, qui était à l'époque l'ancien premier ministre d'Israël, a été invité

¹⁸ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Rachel Cook, étudiante, à titre personnel).

Voir, par exemple, JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs); JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Cary Kogan, professeur, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s).

²⁰ JUST, Témoignages, 27 mai 2024, (Gabriel Miller, président-directeur général, Universités Canada).

²¹ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Yos Tarshish, directeur, Hillel Queen's, Hillel Ontario).

²² JUST, Témoignages, 27 mai 2024 (Deep Saini, recteur et vice-chancelier, Université McGill).

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Meric Gertler, recteur, Université de Toronto). Selon Graham Carr, recteur et vice-chancelier de l'Université Concordia, et Benoit-Antoine Bacon, recteur et vice-chancelier de l'Université de la Colombie-Britannique, ces établissements n'ont pas imposé de quotas officiels aux étudiants juifs.

²⁴ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Yos Tarshish, directeur, Hillel Queen's, Hillel Ontario).

à y prononcer une allocution²⁵, et l'agression d'étudiants juifs par une foule qui a eu lieu à l'Université York en 2009²⁶. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que la situation s'est considérablement détériorée depuis le 7 octobre. « L'antisémitisme est effectivement une haine ancienne, mais ce à quoi nous assistons actuellement sur les campus canadiens n'est pas qu'une simple résurgence; c'est aussi une intensification²⁷ », a fait remarquer M. Tarshish.

2.2. Définition de l'antisémitisme

2.2.1. Définition de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste

En 2019, le Canada a adopté la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH)²⁸ dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le racisme²⁹. Voici la définition en question :

L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte³⁰.

Des exemples de faits et gestes qui peuvent être considérés comme antisémites, y compris ceux qui sont liés à l'État d'Israël, sont ensuite donnés dans la définition. « L'Alliance considère également que refuser aux Juifs le droit à l'autodétermination dans leur patrie (antisionisme) est antisémite³¹. »

²⁵ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Michael Eshayek, étudiant, à titre personnel). Voir aussi, JUST, <u>Mémoire</u>, 23 juin 2024 (Hillel Concordia).

²⁶ JUST, Témoignages, 9 mai 2024 (Yos Tarshish, directeur, Hillel Queen's, Hillel Ontario).

²⁷ Ibid.

²⁸ L'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH) est une institution internationale qui se consacre à l'enseignement et à la recherche sur l'Holocauste, ainsi qu'à sa commémoration.

Patrimoine canadien, <u>Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019–2022</u>, p. 22. La Stratégie a récemment été renouvelée. Pour plus d'information, voir <u>Changer les systèmes pour transformer des vies : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024–2028</u>.

Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, <u>La définition opérationnelle de l'antisémitisme</u>. C'est cette partie de la définition qui est directement citée dans la stratégie de lutte contre le racisme de 2019–2022, ainsi que dans celle de 2024–2028.

³¹ JUST, Mémoire, 24 mai 2024 (Chabad Concordia).



Cette définition a recueilli un large soutien de la part des participants à l'étude. En effet, bon nombre des recommandations les plus vigoureuses adressées au Comité portaient sur l'adoption et la mise en œuvre de la définition de l'antisémitisme de l'AIMH par les gouvernements et les institutions de tout le pays, en particulier les universités.

Pour comprendre l'importance de cette définition, il est toutefois nécessaire de se pencher d'abord sur l'importance de l'antisionisme dans la compréhension actuelle de l'antisémitisme. Ce point est abordé dans la prochaine section, qui est suivie d'une discussion plus approfondie sur la définition de l'AIMH.

2.2.2. L'antisionisme, le nouvel antisémitisme

Alors que la guerre au Moyen-Orient attise les tensions politiques dans le monde entier, en particulier sur les campus universitaires, le lien entre les points de vue anti-israéliens, ou antisionistes, et l'antisémitisme s'est taillé une place au cœur du débat.

Pour comprendre le lien entre l'antisionisme et l'antisémitisme, il est essentiel de commencer par bien comprendre ce qu'est réellement le sionisme. Au cours de son témoignage, Nicole Nashen, étudiante en droit à l'Université McGill, en a proposé la définition suivante : « Le sionisme ne devrait pas être controversé. C'est simplement la croyance en l'autodétermination des Juifs dans notre patrie autochtone, et il n'empêche pas non plus l'existence d'un État palestinien³². » De même, comme l'ont souligné plusieurs témoins, il n'empêche pas non plus la critique de la politique et des faits et gestes d'Israël³³. Toujours selon M^{me} Nashen : « Le droit de manifester pacifiquement est un principe fondamental de la démocratie, et critiquer les politiques et les actions du gouvernement israélien n'est pas foncièrement antisémite³⁴. » C'est plutôt lorsque l'existence même d'Israël est remise en cause que l'on franchit la ligne qui sépare la critique légitime de l'antisémitisme. Comme l'a expliqué M. Sandler :

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel). Voir aussi, JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (James A. Diamond, titulaire de la Chaire d'études juives Joseph & Wolf Lebovic, Université de Waterloo, à titre personnel); JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Mark Sandler, à titre personnel).

Voir, par exemple, JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel); JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (James A. Diamond, titulaire de la Chaire d'études juives Joseph & Wolf Lebovic, Université de Waterloo, à titre personnel; Ted Rosenberg, médecin, à titre personnel; Cary Kogan, professeur, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s).

³⁴ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel).

[S]i une personne veut critiquer les politiques, les pratiques et la conduite du gouvernement d'Israël et ainsi de suite, cela n'est pas considéré, selon la définition de l'AlMH, comme de l'antisémitisme. Une démocratie devrait être en faveur de cela.

Je peux vous dire que, en tant que membre de la communauté juive, j'ai été très critique à l'égard du gouvernement israélien, lorsque c'était approprié. Cela n'est pas la même chose que de dire que tous les sionistes sont racistes, que tous les sionistes sont l'incarnation du mal et qu'Israël devrait être rayé de la carte. Cela va plus loin que les discours protégés, et cela tombe dans le domaine du discours haineux³⁵.

Cary Kogan, professeur à l'Université d'Ottawa et membre du Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s, a défini cette ligne comme suit :

Nombreux sont ceux qui, sur les campus, affirment qu'ils ne sont pas antisémites, mais simplement antisionistes. Vous entendrez même dire qu'une petite minorité d'étudiants et d'enseignants juifs partagent ce point de vue.

Ne vous [méprenez pas]. La critique politique d'Israël est tout à fait acceptable et appropriée. Passez du temps en Israël et vous entendrez des critiques similaires. La volonté de s'engager dans la critique est au cœur des valeurs juives. Cependant, ce n'est pas ce que nous voyons. Au contraire, les appels à l'effacement violent du seul État juif au monde, à l'effacement de la longue histoire du peuple juif en ce lieu, et les affirmations selon lesquelles Israël est uniquement mauvais ou catégoriquement inapte à déterminer son propre destin, sont racistes³⁶.

Le puissant témoignage de M^{me} Nashen sur l'histoire de sa famille montre bien le lien qui existe entre ces affirmations antisionistes et l'antisémitisme :

Mon grand-père est né dans un camp de réfugiés à l'extérieur du Yémen, dans le protectorat britannique d'Aden, parce que les Juifs étaient persécutés. Ma grand-mère est née au Maroc lorsque les Juifs étaient persécutés, et Israël a été le seul pays à les accueillir. Je ne serais pas en vie aujourd'hui si ce n'avait été de l'État d'Israël. Quand je vois sur mon campus une pancarte indiquant : « Aucun sioniste admis », cela veut dire qu'aucun Juif n'est admis. C'est terrifiant³⁷.

³⁵ JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Mark Sandler, à titre personnel).

³⁶ JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Cary Kogan, professeur, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s).

³⁷ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel).



Certains mémoires ont également souligné le lien historique entre l'antisionisme et la persécution des Juifs dans des pays tels que l'ex-Union soviétique³⁸.

Le D^r Ted Rosenberg et M^{me} Nashen ont dit s'en remettre aux « 3D », soit la diabolisation, la délégitimation et le deux poids, deux mesures, pour bien faire la distinction entre les critiques légitimes à l'égard d'Israël et la haine antisioniste³⁹.

La définition que donne l'AIMH de l'antisémitisme énonce ce qui suit en ce qui concerne Israël :

L'antisémitisme peut se manifester par des attaques à l'encontre de l'État d'Israël lorsqu'il est perçu comme une collectivité juive. Cependant, critiquer Israël comme on critiquerait tout autre État ne peut pas être considéré comme de l'antisémitisme⁴⁰.

On y trouve une liste d'exemples de faits et gestes qui peuvent, « en fonction du contexte », être considérés comme antisémites, notamment l'affirmation « que l'existence de l'État d'Israël est le fruit d'une entreprise raciste », « l'établissement de comparaisons entre la politique israélienne contemporaine et celle des nazis » et « l'idée selon laquelle les Juifs seraient collectivement responsables des actions de l'État d'Israël⁴¹ ».

Plusieurs participants ont demandé que tous les secteurs de la société canadienne, y compris les universités et les ordres de gouvernement, adoptent largement cette définition⁴². Au cours de son témoignage, Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, a insisté sur la nécessité de veiller à ce que la définition de l'AIMH soit non seulement plus largement adoptée par les institutions canadiennes, mais aussi mieux comprise et mise

JUST, Mémoire, 27 mai 2024 (UOttawa Students Against Antisemitism); JUST, Mémoire, 6 juin 2024 (Scott Adler, Carl Ehlrich, Joshua Fogel, Lindsey Gutt, Sarah Horowittz, David Koffman, Eytan Lasry, Sarah Rugheimer, Ahouva Shulman, Kalman Weise et Laura Wiseman).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Ted Rosenberg, médecin, à titre personnel); JUST, <u>Témoignages</u>,
 9 mai 2024 (Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel).

⁴⁰ Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, <u>La définition opérationnelle de l'antisémitisme</u>.

⁴¹ Ibid.

Voir, par exemple, JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Mark J. Sandler); JUST, <u>Mémoire</u>, 28 mai 2024 (Canadian Women Against Antisemitism); JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Lawyers Combating Antisemitism); JUST, <u>Mémoire</u>, 9 mai 2024 (Nati Pressmann).

en œuvre. Elle a souligné que le manuel du gouvernement sur la définition de l'AIMH, qui sera publié prochainement, constituera un outil important à cet égard⁴³.

Pour améliorer la mise en œuvre de la définition, Richard Robertson, directeur de la Recherche et du plaidoyer de B'nai Brith Canada, a recommandé que l'on modifie les ententes fédérales de financement de la recherche afin de s'assurer que toutes les activités de recherche financées par le gouvernement fédéral sont menées en conformité avec la définition de l'AIMH. M. Robertson a également demandé au gouvernement de financer la mise sur pied d'un programme quinquennal visant à améliorer les connaissances des étudiants de niveau postsecondaire relativement à la définition de l'AIMH⁴⁴.

La définition de l'AIMH ne fait pas l'unanimité. Par exemple, dans leurs mémoires, Voix juives indépendantes Canada et le Jewish Faculty Network font valoir que la définition est utilisée pour supprimer les critiques légitimes à l'égard d'Israël et qu'elle efface l'identité des Juifs antisionistes (qu'ils représentent)⁴⁵.

Si ces organismes s'inquiètent de l'amalgame entre identité juive et sionisme, ils sont nombreux à souligner qu'une grande majorité de Juifs sont en fait sionistes. Comme l'a rappelé M. Kogan, selon une enquête menée en 2024 par le professeur Robert Brym, 91 % des Juifs canadiens pensent qu'Israël a le droit d'exister en tant qu'État juif⁴⁶. « Pour de nombreux Juifs, le sionisme est entièrement lié à [l']identité juive, au judaïsme », a déclaré M^{me} Pressmann⁴⁷.

Par ailleurs, selon Mme Nashen:

[L]e judaïsme est plus qu'une simple religion. Nous sommes aussi une nation, un groupe ethnique et une communauté. Notre identité est un forfait qui ne peut être décomposé par les normes occidentales. [...] Les manifestants sur le campus ont simplement

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, à titre personnel).

⁴⁴ JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Richard Robertson, directeur, Recherche et plaidoyer, B'nai Brith Canada).

JUST, Mémoire, mai 2024 (Jewish Faculty Network); Voix juives indépendantes Canada propose la Déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme comme autre définition excluant expressément l'opposition au sionisme. JUST, Mémoire, 9 mai 2024 (Voix juives indépendantes Canada). Voir aussi, JUST, Mémoire, 22 mai 2024 (Independent Jewish Voices Concordia).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Cary Kogan, professeur, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s). Robert Brym, « <u>Jews and Israel 2024 Survey: Ten Further Insights</u> », <u>Études juives canadiennes</u>, volume 37, 30 mai 2024 [TRADUCTION].

⁴⁷ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs).



remplacé le mot « Juif » par « sioniste » pour rendre plus acceptables notre exclusion et l'intimidation à notre endroit⁴⁸.

Prenant appui sur ce point de vue, James A Diamond, titulaire de la Chaire d'études juives Joseph & Wolf Lebovic de l'Université de Waterloo, a fait part de ses réflexions :

[L]'antisémitisme a toujours été présent sous différentes formes, que ce soit, au début l'antijudaïsme, le racisme, l'antiracisme dans lequel l'antisémitisme a vraiment atteint un point culminant lors de l'Holocauste de la Seconde Guerre mondiale ou l'économie. [...] Selon moi, ce qui se passe dans les universités et dans les campements, c'est que l'antisémitisme a pris la forme de l'anti-israélisme, de l'antisionisme, et qu'il a été légitimé de cette façon⁴⁹.

Comme M^{me} Pressmann l'a expliqué, « [l]'antisémitisme a toujours été un mythe conspirationniste selon lequel les [J]uifs représentent ce qui est considéré comme le mal dans la société ». Ainsi, de nos jours, les Juifs « sont considérés comme les oppresseurs, qui représentent le mal dans notre société⁵⁰ ».

Tout en reconnaissant que les points de vue de la communauté juive ne sont pas monolithiques, le Comité a entendu des analyses et des témoignages convaincants qui laissent croire que l'antisionisme n'est qu'une forme plus récente de l'antisémitisme⁵¹. Il convient en outre que la définition de l'AIMH est la « meilleure définition sur l'antisémitisme puisqu'elle tient compte de la nature changeante de cette forme de haine singulière et généralisée⁵² ».

2.3. Manifestations récentes de l'antisémitisme

Tout au long de l'étude, le comité a entendu des témoignages profondément troublants faisant état d'incidents antisémites récents au Canada. Bien que l'examen exhaustif de ces incidents dépasse la portée du présent rapport, le Comité estime qu'il est essentiel de connaître l'expérience des personnes les plus directement touchées par l'antisémitisme

⁴⁸ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel).

⁴⁹ JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (James A. Diamond, titulaire de la Chaire d'études juives Joseph & Wolf Lebovic, Université de Waterloo, à titre personnel). Voir aussi, JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel); JUST, <u>Mémoire</u>, 24 mai 2024 (Chabad Concordia).

⁵⁰ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs).

Voir, par exemple, JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (James A. Diamond, titulaire de la Chaire d'études juives Joseph & Wolf Lebovic, Université de Waterloo, à titre personnel); JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Mark Sandler, à titre personnel).

⁵² JUST, Mémoire, 27 mai 2024 (Secure Canada).

pour saisir toute l'ampleur du problème. Ce qui suit est donc une description de certains des exemples les plus inquiétants d'antisémitisme entendus pendant l'étude.

2.3.1. Violence physique, menaces, harcèlement et vandalisme

Les témoignages d'antisémitisme les plus inquiétants entendus par le Comité concernent la violence physique, les menaces, le harcèlement et le vandalisme à l'encontre d'institutions et de personnes juives. Bien que certains de ces événements aient eu lieu avant le 7 octobre, beaucoup d'autres se sont produits dans les semaines et les mois qui ont suivi l'attaque du Hamas. Comme l'a raconté M. Marceau, à Montréal, des écoles juives ont été la cible de coups de feu, et des cocktails Molotov ont été lancés contre des synagogues et des centres communautaires juifs, tandis qu'à Toronto, des écoles juives ont reçu des menaces à la bombe⁵³. Par ailleurs, le Comité a appris qu'à Ottawa, un complot à la bombe visant la communauté juive a conduit à l'arrestation de deux mineurs à l'automne 2023⁵⁴.

MM. Marceau et Sandler ont recommandé la création d'une loi sur l'accès sûr (aussi connu sous le nom de loi prévoyant des « zones de protection ») à l'échelle provinciale et fédérale afin de protéger les écoles juives, les synagogues et les édifices communautaires, à l'instar de ce qui a été adopté dans le domaine des soins de santé⁵⁵.

Dans le contexte universitaire, M^{me} Pressmann a fait savoir au Comité que plus de cinq mezouzah avaient été arrachées dans l'une des résidences de l'Université Queen's⁵⁶. Selon M. Tarshish, des pierres ont été jetées dans la fenêtre d'une étudiante qui organisait un événement juif à l'Université Western⁵⁷. Autre exemple : des menaces

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes). Peu de temps après le témoignage de M. Marceau devant le Comité, une école élémentaire de filles juives à Toronto a été visée par des coups de feu :

Adam Carter, « <u>Rally held outside Toronto Jewish school after shooting</u> », CBC News, 27 mai 2024.

JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Jewish Parents of Ottawa Students Association); JUST, <u>Mémoire</u>, 24 mai 2024 (Hillel Ottawa).

JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Mark J. Sandler); JUST, <u>Mémoire</u>, 14 juin 2024 (Centre consultatif des relations juives et israéliennes).

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs). Une mezouzah est un rouleau de parchemin renfermant une prière juive et fixé sur le montant de la porte des maisons juives.

⁵⁷ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Yos Tarshish, directeur, Hillel Queen's, Hillel Ontario).



ont été inscrites sur la fresque murale d'un étudiant juif qui appelait à la paix après le 7 octobre, notamment « Je vais vous tuer⁵⁸ ».

Le Comité a également entendu des témoignages d'étudiants juifs qui ont été directement visés en raison de leur identité. Un exemple digne de mention est celui de ce professeur de l'Université Concordia qui s'est rendu à l'Université McGill et qui a crié aux étudiants juifs : « Retournez en Pologne, *sharmuta*⁵⁹. » L'expérience de Laura Barkel, étudiante à l'Université métropolitaine de Toronto (TMU), qu'elle raconte dans son mémoire, est particulièrement troublante.

Lors de la première manifestation anti-Israël qui a eu lieu après le 7 octobre, un collègue étudiant de l'Université métropolitaine de Toronto m'a identifié comme juive, m'a pris le bras, m'a tiré en arrière et s'est lancé dans une explosion de viles insultes antisémites. Il m'a dit : « C'est dommage qu'Hitler n'ait pas terminé son travail, sinon toi et ta famille seriez tous morts. »

La semaine suivante, sans aucune provocation, une femme s'est approchée de moi, m'a craché au visage et a crié : « Va-t'en d'ici, sale juive », m'a frappé sur la joue avec son livre et m'a [fait tomber] du trottoir⁶⁰.

Selon M^{me} Barkel, après avoir déclaré l'incident, elle n'a reçu aucun suivi de la part du service d'aide aux étudiants, et son agresseuse continue de se promener librement sur le campus. Elle poursuit :

Après avoir dénoncé la situation, on a commencé à me cibler en ligne comme le diable derrière la communauté pro-israélienne de l'Université. Fait troublant : le harcèlement en ligne de la part de pairs et de camarades de classe est devenu courant, et j'ai été inondée de menaces de mort, d'images graphiques et de commentaires désobligeants quotidiennement sur mes comptes de médias sociaux et mes boîtes de réception de courriels⁶¹.

Des affrontements violents entre groupes d'étudiants ont également été observés sur certains campus universitaires. Par exemple, plusieurs témoins ont décrit une altercation qui s'est produite entre des étudiants juifs qui tentaient de sensibiliser la population à la crise des otages israéliens et des militants propalestiniens le 8 novembre 2023 à

⁵⁸ JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deidre Butler, professeure agrégée, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s).

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Yos Tarshish, directeur, Hillel Queen's, Hillel Ontario). Comme M. Tarshish l'a expliqué au cours de son témoignage, *sharmuta* est « un terme désobligeant en arabe ».

⁶⁰ JUST, Mémoire, 17 juin 2024 (Laura Barkel).

⁶¹ Ibid.

l'Université Concordia⁶². Selon Michael Eshayek, étudiant en deuxième année à l'Université Concordia qui était présent ce jour-là, les étudiants juifs ont été « harcelés, menacés et physiquement accostés » et on leur a crié « Retournez en Pologne » et « youpin », entre autres insultes. On lui a même dit personnellement : « Tu ferais mieux de quitter le campus, sinon, tu ne verras pas demain⁶³. »

Lors d'un autre incident rapporté par M. Eshayek,

des étudiants juifs de la salle du club Hillel, qui est la seule salle de club juif sur le campus, ont été harcelés par des personnes masquées qui frappaient sur les murs et scandaient : « Tous les sionistes sont racistes. Tous les sionistes sont des terroristes. » Une fois encore, des étudiants juifs ont été enfermés et traumatisés⁶⁴.

D'autres affrontements ont eu lieu dans les campements érigés sur les campus de tout le pays au printemps 2024. Lors de sa visite au campement de l'Université McGill, M. Eshayek s'est fait dire « Retourne en Europe », ce à quoi il a répondu « Mais ma famille vient d'Irak ». On lui a alors dit : « Alors, retourne en Irak », bien que les Juifs aient été expulsés depuis longtemps d'Irak et d'autres pays arabes⁶⁵. Voici ce qui s'est passé lorsqu'il est rentré chez lui :

[J]'ai découvert qu'il y avait une vidéo, c'est-à-dire une vidéo complète de trois minutes, sur moi, ainsi que des photos et des vidéos de moi sur Instagram qui avaient été vues plus de 100 000 fois, et qui avaient été publiées par des étudiants propalestiniens et pro-Hamas qui affirment que je suis dangereux, que je suis un ancien soldat des Forces de défense israéliennes et qu'il faut appeler la police si on me voit dans la rue. Comme je suis un étudiant étranger, ils ont dit aux gens de porter plainte contre moi auprès du système d'immigration pour que mon permis d'études ou mon visa d'étudiant ne soit pas renouvelé⁶⁶.

M. Diamond a décrit une rencontre qu'il a eue au campement de l'Université de Toronto :

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Michael Eshayek, étudiant, à titre personnel; Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel); JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Graham Carr, recteur et vice-chancelier, Université Concordia); JUST, <u>Mémoire</u>, 24 mai 2024 (Chana Leah Natanblut); JUST, <u>Mémoire</u>, 13 juin 2024 (Hillel Concordia).

⁶³ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Michael Eshayek, étudiant, à titre personnel).

^{64 &}lt;u>Ibid.</u> Graham Carr (voir JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024) et Hillel Concordia (voir JUST, <u>Mémoire</u>, 13 juin 2024) ont aussi fait mention de cet incident.

⁶⁵ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Michael Eshayek, étudiant, à titre personnel).

⁶⁶ *Ibid*.



Un grand groupe que je peux seulement décrire comme un groupe de voyous masqués m'a empêché de passer. Ces brutes m'ont crié des obscénités sur un ton menaçant et dément, par exemple : « retourne dans ton pays »; « je ne te laisserai jamais passer »; puis ils m'ont lancé une série d'insultes vulgaires qu'il est inutile de répéter⁶⁷.

« C'était humiliant », a-t-il confié au Comité⁶⁸.

Ces récits de violence et d'intimidation ne se limitent pas aux campus universitaires. Dans un mémoire présenté conjointement par Ottawa Against Antisemitism et End Jew Hatred, Lisa Levitan fait état des horribles actes de violence commis dans les écoles publiques, où des élèves sont poussés dans des casiers, se font cracher dessus, sont menacés à la pointe d'un couteau, sont traités de « sale[s] Juif[s] » et se voient dire, après avoir été poussés sur un sol boueux, de « goûter ce que [leurs] grands-parents ont goûté » pendant l'Holocauste⁶⁹.

2.3.2. Expression de la haine

Comme le montrent les témoignages, les auteurs d'actes de violence physique et de menaces à l'encontre de la communauté juive ont été enhardis par un climat dans lequel le discours antisémite a eu toute la latitude pour proliférer, souvent sous le prétexte de la liberté d'expression⁷⁰.

Il ne s'agit pas de remettre en question l'importance du respect de la liberté d'expression des étudiants et des autres membres du public, qui, comme l'ont largement affirmé les participants à cette étude, est incontestable. Il s'agit de reconnaître la nécessité d'assurer un environnement sûr et respectueux sur les campus. Voici un extrait du témoignage de Graham Carr, recteur et vice-chancelier de l'Université Concordia, à ce sujet :

Les universités canadiennes incarnent la liberté universitaire, la liberté d'expression et la liberté d'association. Elles devraient être des lieux de réflexion et de débat civil et éclairé par les faits. Elles doivent aussi être des lieux où les gens — et par-dessus [tous]

⁶⁷ Extrait d'un courriel envoyé par M. Diamond à l'Université de Toronto. JUST, *Témoignages*, 23 mai 2024.

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (James A. Diamond, titulaire de la Chaire d'études juives Joseph & Wolf Lebovic, Université de Waterloo, à titre personnel). Par ailleurs, des étudiants juifs qui ont participé aux camps de manifestants ont affirmé avoir « été harcelés verbalement, agressés physiquement et rejetés en raison de [leurs] convictions politiques et de [leur] activisme ». Voir JUST, <u>Mémoire</u>, 22 mai 2024 (Independent Jewish Voices Concordia).

⁵⁹ JUST, Mémoire, 26 mai 2024 (Ottawa Against Antisemitism et End Jew Hatred). Pour un autre exemple de la violence qui sévit dans les écoles publiques, voir JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Neil G. Oberman, avocat, à titre personnel).

⁷⁰ JUST, Mémoire, 7 juin 2024 (Leah Ross et David Matas).

les étudiants — se sentent en sécurité et où tous et toutes peuvent participer à la vie universitaire, sans craindre d'être intimidés ou harcelés⁷¹.

Nombre de ceux qui ont témoigné ou présenté un mémoire estiment que, dans le contexte actuel, on franchit trop souvent la ligne qui sépare la liberté d'expression du discours haineux. Comme le dit Hillel Concordia dans son mémoire : « Lorsque la protestation ou la liberté d'expression protégée conduit à la violence et à l'intimidation physique des étudiants, alors les choses vont bien au-delà de ce qu'un établissement dans un pays démocratique peut accepter⁷². » M. Sandler est allé plus loin, soulignant la « confusion et, souvent, le brouillage délibéré de la distinction entre les discours protégés par la liberté d'expression et les discours haineux, visant à exonérer de toute responsabilité ceux qui se livrent à des activités ou à un discours haineux⁷³ ». Après tous les exemples qu'on lui a donnés de symboles, de signes, de déclarations et de slogans antisémites affichés ou scandés en toute impunité, en particulier sur les campus, le Comité se dit aussi préoccupé.

Dans certains cas, ces expressions de haine visent ouvertement les Juifs. Par exemple, le Comité a appris qu'on avait aperçu des croix gammées sur des campus⁷⁴, qu'on avait entendu des gens crier « mort aux Juifs » devant une école juive à Montréal⁷⁵ et que des étudiants faisaient l'éloge de l'Holocauste⁷⁶.

D'autres fois, comme nous l'avons vu dans la section précédente, la haine antisémite s'exprime sous la forme plus politiquement acceptable de l'antisionisme, comme lorsque les mots « Aucun sioniste autorisé » sont affichés ou les slogans « Tous les sionistes sont racistes. Tous les sionistes sont des terroristes⁷⁷ » sont scandés. En effet, tous les étudiants qui ont comparu devant le Comité ont affirmé avoir entendu dire que l'État d'Israël est

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Graham Carr, recteur et vice-chancelier, Université Concordia). Voir aussi JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Deep Saini, recteur et vice-chancelier, Université McGill). Selon le professeur Saini, la « liberté d'expression doit être exercée avec respect ».

⁷² JUST, Mémoire, 13 juin 2024 (Hillel Concordia).

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Mark Sandler, à titre personnel). Voir aussi JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (John Rosen).

⁷⁴ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Rachel Cook, étudiante, à titre personnel); JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deidre Butler, professeure agrégée, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s); JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Queen's Coalition Against Antisemitism).

⁷⁵ JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes).

⁷⁶ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs). JUST, Témoignages, 27 mai 2024 (Mark Sandler, à titre personnel).

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel); JUST, <u>Mémoire</u>, 24 mai 2024 (Chabad Concordia); JUST, <u>Mémoire</u>, 13 juin 2024 (Startup Nation McGill).



une entreprise raciste⁷⁸, ce qui constitue une déclaration antisémite selon la définition de l'AIMH.

2.3.2.1. Glorification du terrorisme et du génocide

Pour les étudiants qui ont comparu devant le Comité, les moments les plus douloureux ont été ceux où leurs pairs ont exprimé leur soutien au Hamas après son attaque brutale contre des civils israéliens. Avant même qu'Israël ne riposte, a expliqué M^{me} Pressmann au Comité, des étudiants de l'Université Queen's ont « diffusé des publications célébrant les tueries et censées justifier la barbarie du Hamas comme étant de la résistance dans un contexte de décolonisation⁷⁹ ». « Je n'oublierai jamais avoir entendu, le 8 octobre, les gens scander "Il n'y a pas de civils"⁸⁰ », a raconté M^{me} Cook.

M. Eshayek a raconté comment, le 8 octobre 2023, le groupe Solidarity for Palestinian Human Rights Concordia a affiché en ligne que « la résistance à Gaza » avait mené une « attaque héroïque contre l'occupation⁸¹ ». Le Comité a appris que ce groupe n'a subi aucune répercussion, malgré des cas répétés d'antisémitisme sur le campus⁸².

Ce discours ne se limite pas non plus aux campus universitaires. Par exemple, M. Marceau a confié au Comité ce qui suit :

Sur la Colline parlementaire, le cœur même de la démocratie canadienne, le 18 avril, nous avons entendu des gens louanger ce qui s'est passé le 7 octobre, scandant des slogans comme [...] « Le 7 octobre est la preuve que nous sommes presque libres. Longue vie au 7 octobre, longue vie à la résistance, longue vie à l'intifada, longue vie à toute forme de résistance »⁸³.

Comme l'a expliqué M^{me} Pressmann, nombreuses sont les personnes qui interprètent ces appels non seulement comme une glorification du 7 octobre, mais aussi comme une

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel; Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs; Michael Eshayek, étudiant, à titre personnel; Rachel Cook, étudiante, à titre personnel).

⁷⁹ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs).

³⁰ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Rachel Cook, étudiante, à titre personnel).

⁸¹ JUST, <u>Témoignαges</u>, 9 mai 2024 (Michael Eshayek, étudiant, à titre personnel).

³² JUST, Mémoire, 13 juin 2024 (Hillel Concordia).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes).

approbation d'une longue histoire de violence terroriste à l'encontre des Juifs et comme un appel implicite à la poursuite de cette violence :

On entend souvent : « Il n'y a qu'une seule solution! Une révolution de type Intifada! » Pour les Juifs, l'Intifada a été une série d'attentats suicides qui ont coûté la vie à 1 400 Israéliens. Les Israéliens comme moi, et les enfants des Israéliens, ont appris tout jeune qu'il faut se tenir loin des bagages laissés sans surveillance, car il pourrait s'agir d'une bombe⁸⁴.

Dans certains cas, l'incitation à la violence est plus explicite. L'un des exemples les plus troublants de discours haineux entendus par le Comité concerne l'imam controversé Adil Charkaoui qui, lors d'un discours prononcé à l'occasion d'une manifestation à Montréal le 28 octobre 2023, a déclaré en arabe : « Allah, occupe-toi de ces agresseurs sionistes. Allah, occupe-toi des ennemis de la population de Gaza. Allah, identifie-les tous, puis extermine-les, et n'épargne aucun d'entre eux!⁸⁵ » M. Marceau a dit au Comité qu'il avait été « sidéré » par la décision de ne pas poursuivre M. Charkaoui au criminel pour ce discours haineux⁸⁶.

C'est dans ce contexte que les étudiants ont fait part de leur horreur face aux slogans scandés sur les campus, tels que « la résistance est justifiée », « mondialisez l'intifada » et « du fleuve à la mer », la Palestine sera libre. En ce qui concerne ce dernier slogan, M^{me} Pressmann a expliqué que pour elle, « cela signifie l'anéantissement de l'État d'Israël et le déni total des faits historiques concernant l'appartenance des [J]uifs à l'État d'Israël⁸⁷ ». Pour M. Eshayek, « [c]es slogans sont une menace et un appel au génocide du peuple juif⁸⁸ ».

Interrogés sur le caractère antisémite de ces slogans, les recteurs de l'Université McGill, de l'Université de Toronto et de l'Université de la Colombie-Britannique ont affirmé qu'ils pouvaient en effet être considérés comme antisémites au regard de la situation

⁸⁴ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes).

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs).

³⁸ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Michael Eshayek, étudiant, à titre personnel).



qui prévaut actuellement sur les campus⁸⁹. Le recteur de l'Université Concordia a déclaré qu'ils « sont répréhensibles et intimidants, quand ils sont scandés sur les campus⁹⁰ ».

2.3.2.2. Liens avec le genre et la sexualité

Pour beaucoup, le comble, c'est la mise en doute d'informations faisant état d'agressions sexuelles contre des Israéliennes lors de l'attaque du Hamas⁹¹. Selon M^{me} Pressmann, des groupes d'étudiants de l'Université Queen's, de l'Université McMaster et de l'Université de l'Alberta ont tous diffusé des messages accusant Israël d'avoir inventé ces agressions. Elle a fait remarquer que ses amis et collègues membres du Syndicat canadien des étudiants juifs ont reçu ces messages alors que de jeunes femmes de leur famille étaient encore prisonnières du Hamas⁹².

Dans son mémoire, l'organisation Canadian Women Against Antisemitism a analysé ces démentis dans le contexte d'une tendance plus large selon laquelle l'antisémitisme dirigé contre les femmes se confond avec la violence sexuelle et la misogynie⁹³. Paradoxalement, elle a observé, « lors de bon nombre de ces manifestations et de ces campements, qu'il y a à la fois un déni de la violence sexuelle qui s'est produite le 7 octobre et une demande pour qu'elle soit répétée⁹⁴ ». Elle présente dans son mémoire plusieurs exemples inquiétants de discours haineux alliant antisémitisme et misogynie, notamment celui d'une « fillette de sixième année à qui on a dit qu'elle devrait se faire violer par Hitler, que tous les Juifs devraient mourir, et qu'elle devrait être la prochaine à mourir⁹⁵ ».

L'organisation a également décrit comment les centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles du Canada ne défendent parfois pas les survivantes israéliennes de violences sexuelles, ce qui a pour effet d'aggraver les traumatismes et de créer un manque d'espace sûr pour les femmes juives du pays⁹⁶.

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Deep Saini, recteur et vice-chancelier, Université McGill; Meric Gertler, recteur, Université de Toronto; Benoit-Antoine Bacon, recteur et vice-chancelier, Université de la Colombie-Britannique).

⁹⁰ JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Graham Carr, recteur et vice-chancelier, Université Concordia).

⁹¹ Voir, par exemple, JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Rachel Cook, étudiante, à titre personnel; Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs).

⁹² JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs).

⁹³ JUST, Mémoire, 28 mai 2024 (Canadian Women Against Antisemitism).

⁹⁴ *Ibid.*, p. 2.

⁹⁵ *Ibid*.

⁹⁶ Ibid.

M^{me} Pressman a indiqué qu'elle éprouvait un sentiment d'exclusion similaire en tant que Juive queer, faisant remarquer que le club queer se trouvant sur le campus de son université publie des images de soutien aux événements du 7 octobre. « Je ne me sens pas en sécurité dans les espaces réservés aux personnes queers⁹⁷ », a-t-elle confié au Comité. Deidre Butler, professeure agrégée et membre du Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s, a renchéri sur ce point :

Ce qui [arrive], c'est [que les étudiants juifs LGBTQ+ sont] exclus des espaces progressifs. On vous impose un test de loyauté et vous devez déclarer que vous n'êtes pas un sioniste et que vous répudiez l'État d'Israël. Nous savons que ce sont ces étudiants-là qui connaissent de véritables problèmes au chapitre de l'intégration sociale et de la santé mentale. [...] Leur exclusion de ces espaces est particulièrement douloureuse et inacceptable⁹⁸.

2.3.3. Désaveu des symboles, événements et organismes juifs

Alors que les Juifs sont exclus des espaces progressistes, plusieurs témoins ont décrit les politiques et les campagnes sur les campus visant à supprimer, à interdire ou à désavouer les symboles, les événements et les organismes juifs. Par exemple, M^{me} Cook a raconté que sa demande d'inclure une ménorah dans les décorations annuelles de Noël à la faculté de droit de l'Université de l'Alberta avait été rejetée. Plutôt que d'ajouter une ménorah, l'administration a décidé d'enlever les arbres de Noël⁹⁹.

D'autres ont parlé d'événements annulés ou dont l'accès a été bloqué. Par exemple, M. Eshayek a raconté comment, à l'Université McGill, un événement auquel participaient des réservistes israéliens a été déplacé dans un édifice de la communauté juive où des manifestants se sont rassemblés pour en bloquer l'accès, laissant les participants coincés à l'intérieur pendant des heures¹⁰⁰. Lors d'un autre incident, des manifestants ont bloqué l'accès à une salle de classe où un universitaire israélien était invité à parler de l'importance de la représentation arabe à la Knesset israélienne¹⁰¹.

M^{me} Pressmann a informé le Comité que l'Université Queen's n'a pas célébré la Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste cette année parce qu'« [o]n nous a dit que ce n'était pas sécuritaire pour nous », même si « [n]ous

⁹⁷ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs).

⁹⁸ JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deidre Butler, professeure agrégée, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s).

⁹⁹ JUST, *Témoignages*, 9 mai 2024 (Rachel Cook, étudiante, à titre personnel).

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Michael Eshayek, étudiant, à titre personnel).

¹⁰¹ *Ibid*. La Knesset est le Parlement d'Israël.



avons pris toutes les précautions qu'ils nous ont demandé de prendre¹⁰² ». Dans d'autres cas, le Comité a appris qu'on avait demandé à des groupes d'étudiants juifs de payer pour leur propre sécurité lorsqu'ils organisaient des événements¹⁰³. Au cours de son témoignage, M. Carr a admis que certains événements, tant pro-israéliens que propalestiniens, avaient été annulés à l'Université Concordia parce qu'on craignait qu'ils n'entraînent un « climat d'intimidation¹⁰⁴ ».

Le Comité a également entendu des témoignages sur des campagnes visant à définancer ou à expulser des organisations juives, telles que Hillel, des campus¹⁰⁵. Dans un exemple fourni par M. Tarshish, un syndicat de l'Université York a fourni à ses membres des documents dans lesquels on recommandait d'interdire l'accès au campus à Hillel. Pour M. Tarshish, ces efforts visant à exclure les groupes d'étudiants juifs représentent « la forme la plus pernicieuse d'antisémitisme que nous observons sur les campus ». Comme il l'a dit : « Le masque est tombé. Nous sommes passés de "Il faut un cessez-le-feu" à "Il faut expulser Hillel du campus, car c'est une institution culturelle sioniste"¹⁰⁶. »

2.3.4. Politisation du milieu universitaire et discrimination professionnelle

Comme l'ont souligné de nombreux témoins et mémoires, la haine et l'exclusion sur les campus ont été encouragées par le dogme antisioniste au sein du milieu universitaire¹⁰⁷. Par exemple, le Comité a été informé que des professeurs ont fait des déclarations, signé des lettres et participé à des manifestations justifiant ou même louant l'attaque terroriste du Hamas contre Israël¹⁰⁸. Les témoignages d'endoctrinement antisioniste dans les salles de classe sont tout aussi inquiétants. Il a été établi que des professeurs s'en prennent à

¹⁰² JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs).

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Michael Eshayek, étudiant, à titre personnel); JUST, <u>Mémoire</u>, mai 2024 (Hillel Ottawa).

¹⁰⁴ JUST, Témoignages, 27 mai 2024 (Graham Carr, recteur et vice-chancelier, Université Concordia).

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Yos Tarshish, directeur, Hillel Queen's, Hillel Ontario; Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel); JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s); JUST, <u>Mémoire</u>, 12 juin 2024 (Jewish Academic Alliance of BC); JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (UOttawa Students Against Antisemitism).

¹⁰⁶ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Yos Tarshish, directeur, Hillel Queen's, Hillel Ontario).

¹⁰⁷ JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Allied Voices for Israel).

Voir, par exemple, JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Équipe de direction de l'Association des étudiants juifs en droit de McGill); JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Allied Voices for Israel); JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel).

des étudiants juifs¹⁰⁹, utilisent du matériel didactique truffé d'informations erronées sur les Juifs et Israël¹¹⁰, attribuent des notes pour la participation des étudiants à des manifestations propalestiniennes¹¹¹ et utilisent délibérément les « salles de classe pour véhiculer des clichés antisémites sur Israël, les Juifs et les Israéliens, souvent dans le cadre de cours qui n'ont rien à voir avec le sujet du Moyen-Orient¹¹² ».

« Nous voyons des professeurs radicalisés qui cherchent à endoctriner les étudiants plutôt que de s'engager dans une discussion où des sujets controversés sont abordés », a fait observer M. Sandler. Comme il l'a souligné avec d'autres, de telles façons de faire vont à l'encontre de la pensée critique et du dialogue respectueux entre les étudiants¹¹³. Pour préserver le dialogue entre étudiants sur les campus, M. Sandler a expliqué comment il a tiré parti d'une initiative lancée par les associations juridiques musulmanes et juives de l'Université d'Ottawa pour créer une initiative nationale encourageant les discussions respectueuses¹¹⁴. Plus de 2 500 membres de la communauté juridique ont signé une lettre ouverte en appui à cette initiative¹¹⁵.

Le Comité a été informé qu'en plus des gestes posés par certains professeurs, des syndicats et des départements universitaires avaient fait ou signé des déclarations anti-israéliennes, comme celle du Palestinian Feminist Collective, qui accuse Israël d'être entièrement responsable de la guerre au Moyen-Orient¹¹⁶. Il a appris que la section 3903 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), un syndicat

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, à titre personnel; Jaime Kirzner-Roberts, directrice principale, Politique et plaidoyer, Simon Wiesenthal Center Canada).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deidre Butler, professeure agrégée, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s).

¹¹¹ JUST, Mémoire, 27 mai 2024 (Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s).

¹¹² *Ibid.*, p. 1–2.

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Mark Sandler, à titre personnel). Voir aussi, JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (James A. Diamond, titulaire de la Chaire d'études juives Joseph & Wolf Lebovic, Université de Waterloo, à titre personnel); JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Yos Tarshish, directeur, Hillel Queen's, Hillel Ontario).

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Mark Sandler, à titre personnel).

¹¹⁵ Ibid. Mark Sandler, An Open Letter From Canada's Law Community, 31 octobre 2023.

JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s); JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Matthew Light).



représentant les chargés de cours de l'Université York, a fourni à ses membres une boîte à outils sur la façon de présenter la Palestine en classe¹¹⁷.

Selon M^{me} Butler, une telle prise de position affaiblit la diversité des points de vue et la liberté académique, qui « est censée encourager l'exploration d'idées stimulantes sans crainte de représailles¹¹⁸ ». Des préoccupations ont également été exprimées quant aux répercussions négatives sur la liberté académique des demandes de boycottage et de désinvestissement des institutions israéliennes¹¹⁹. Lorsqu'on leur a demandé s'ils s'opposaient au mouvement de boycottage, de désinvestissement et de sanctions (BDS) sur les campus, les recteurs de l'Université de Toronto, de l'Université de la Colombie-Britannique et de l'Université Concordia ont tous répondu par l'affirmative¹²⁰. M. Saini de l'Université McGill a déclaré qu'il trouve le mouvement « offensant », mais croit qu'il appartient aux organes directeurs de l'université de prendre des décisions politiques sur la question¹²¹.

Pour favoriser la diversité des points de vue et la liberté académique, le Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s a recommandé l'adoption et l'application de la neutralité politique à l'échelle des départements universitaires, le financement de dix chaires de recherche du Canada consacrées à la recherche sur l'identité juive et l'antisémitisme (y compris l'antisionisme), et la création d'un comité national sur la liberté académique¹²².

Certains témoins ont mis en lumière la discrimination à laquelle les professeurs juifs sont confrontés dans le contexte qui prévaut actuellement sur les campus. M^{me} Butler a parlé d'un groupe national d'étudiants sollicitant « des conseils anonymes pour identifier les membres de la faculté, les instructeurs et les cours qui comprennent des "récits sionistes" afin de pouvoir exclure ces professeurs du campus, leur but étant de "protéger le campus

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Yos Tarshish, directeur, Hillel Queen's, Hillel Ontario). Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 3903, Palestine Solidarity Working Group, <u>A Toolkit on Teaching Palestine</u>.

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deidre Butler, professeure agrégée, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s). Voir aussi son Mémoire.

¹¹⁹ *Ibid.* Voir aussi, JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (James A. Diamond, titulaire de la Chaire d'études juives Joseph & Wolf Lebovic, Université de Waterloo, à titre personnel; Cary Kogan, professeur, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s).

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Meric Gertler, recteur, Université de Toronto; Benoit-Antoine Bacon, recteur et vice-chancelier, Université de la Colombie-Britannique; Graham Carr, recteur et vice-chancelier, Université Concordia).

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Deep Saini, recteur et vice-chancelier, Université McGill).

JUST, Mémoire, 27 mai 2024 (Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s).

contre les opinions sionistes"¹²³ ». Le D^r Rosenberg a déclaré au Comité qu'il avait démissionné de son poste de professeur adjoint de médecine en janvier 2024 parce que l'Université de la Colombie-Britannique, comme beaucoup d'autres établissements universitaires dans tout le pays, « a permis à la haine pure des Juifs de s'y infiltrer jusqu'à devenir systémique¹²⁴ ». Selon la Jewish Medical Association of British Columbia, il n'est pas le seul¹²⁵.

M. Diamond a affirmé que les universitaires juifs sont effectivement victimes de discrimination en raison du climat qui règne actuellement sur les campus; « [p]ar exemple, on met fin aux collaborations scientifiques, on annule les invitations à des conférences, on refuse d'évaluer les articles universitaires soumis à des journaux, on refuse d'évaluer des candidats pour les promotions et on retire des offres pour des postes dans les universités, entre bien d'autres choses¹²⁶ ».

2.3.5. Haine en ligne, extrémisme et acteurs étrangers

Le Comité se dit particulièrement préoccupé par le fait que des acteurs extrémistes et étrangers soutiendraient l'antisémitisme sur les campus et ailleurs. Selon Sheryl Saperia, directrice générale de Secure Canada, « [i]l est largement accepté que les manifestations du début étaient beaucoup trop organisées et beaucoup trop bien financées pour être organiques, spontanées et locales¹²⁷ ». Elle a rappelé ce qu'a démontré l'Institute for the Study of Global Antisemitism and Policy, soit que le financement étranger d'institutions américaines s'élève à plusieurs milliards de dollars, dont une grande partie provient de régimes autoritaires¹²⁸.

Le Comité a également été informé de la présence d'« agitateurs extérieurs » aux campements et autres manifestations sur les campus¹²⁹. Par exemple, M. Carr a souligné que les deux personnes qui ont été arrêtées à l'Université Concordia à la suite de

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deidre Butler, professeure agrégée, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s).

¹²⁴ JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Ted Rosenberg, médecin, à titre personnel).

JUST, <u>Mémoire</u>, 11 juin 2024 (Jewish Medical Association of British Columbia).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (James A. Diamond, titulaire de la Chaire d'études juives Joseph & Wolf Lebovic, Université de Waterloo, à titre personnel). Voir aussi JUST, <u>Mémoire</u>, 6 juin 2024 (Scott Adler *et al.*); JUST, <u>Mémoire</u>, 11 juin 2024 (Jewish Medical Association of British Columbia).

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Sheryl Saperia, directrice générale, Secure Canada).

¹²⁸ Ibid. Voir aussi JUST, Mémoire, 7 juin 2024 (Temple Sinai Congregation of Toronto).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, à titre personnel).



l'altercation du 8 novembre 2023 ne venaient pas de la communauté universitaire¹³⁰. C'est dans ce contexte que le Comité a entendu des appels à une plus grande transparence en ce qui concerne les sources de financement des universités, ainsi que le financement des manifestations sur le campus¹³¹.

Certains témoins ont également plaidé en faveur d'une position plus stricte à l'égard des organisations extrémistes « qui mènent leurs activités ici en toute impunité¹³² », ainsi que des organisations à but non lucratif et de bienfaisance ayant des liens avec ces groupes¹³³. Le Corps des gardiens de la révolution islamique, qu'on a jugé à plusieurs reprises comme étant problématique, a été inscrit sur la liste des entités terroristes en vertu du *Code criminel* le 19 juin 2024¹³⁴. Selon certains, il devrait en être de même pour le Réseau Samidoun de solidarité avec les prisonniers palestiniens¹³⁵. Le Réseau Samidoun a été inscrit sur la liste des entités terroristes le 15 octobre 2024. Pour sa part, Robert Johnson, chef de police adjoint du Service de police de Toronto, a dit au Comité que la liste des organisations interdites « devrait être mise à jour, car de nombreux autres groupes sont apparus depuis le 7 octobre¹³⁶ ». M. Marceau a également suggéré que l'on interdise l'affichage de symboles des entités terroristes inscrites¹³⁷.

Le Comité a également appris que les médias sociaux servent d'outil pour coordonner et promouvoir des campagnes antisémites, ce qui montre bien la nécessité de lutter contre la haine en ligne¹³⁸. Comme l'a expliqué M. Sandler: « Nous constatons l'utilisation détournée des médias sociaux pour diffuser des informations erronées, des stéréotypes antisémites et des déformations historiques. Cette utilisation abusive est souvent

¹³⁰ JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Graham Carr, recteur et vice-chancelier, Université Concordia).

¹³¹ JUST, Mémoire, 4 juin 2024 (Human Rights Action Group); JUST, Mémoire, 9 mai 2024 (Sophie Kraft).

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024, (Mark Sandler, à titre personnel). Voir aussi JUST, <u>Mémoire</u>, 7 juin 2024 (Temple Sinai Congregation of Toronto).

¹³³ JUST, Mémoire, 27 mai 2024 (Secure Canada).

Sécurité publique Canada, « <u>Le gouvernement du Canada inscrit le CGRI sur la liste des entités terroristes</u> », communiqué de presse, 19 juin 2024.

Voir, par exemple, JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Sheryl Saperia, directrice générale, Secure Canada); JUST, <u>Mémoire</u> (Centre consultatif des relations juives et israéliennes); JUST, <u>Mémoire</u>, 7 juin 2024 (Temple Sinai Congregation of Toronto); JUST, <u>Mémoire</u>, mai 2024 (Hillel Ottawa).

¹³⁶ JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Robert Johnson, chef de police adjoint, Service de police de Toronto).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deidre Butler, professeure agrégée, Réseau de professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s; Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes).

orchestrée par des extrémistes et des gouvernements étrangers¹³⁹. » En revanche, le Comité a entendu que « [l]'antisémitisme est un principal point d'entrée pour la radicalisation, l'adhésion à des groupes extrémistes et la mobilisation à la violence¹⁴⁰ » et que « les crimes haineux peuvent être des précurseurs de l'extrémisme violent¹⁴¹ ».

Pour lutter contre la haine en ligne visant la communauté juive, le chef de police adjoint Robert Johnson et le Centre consultatif des relations juives et israéliennes ont exprimé leur soutien à l'adoption du projet de loi C-63 (Loi sur les préjudices en ligne) dont la Chambre des communes est actuellement saisie¹⁴².

2.4. Cadre juridique et stratégique

Le Canada dispose de plusieurs outils juridiques pour lutter contre la discrimination et la haine, y compris l'antisémitisme. Les articles 318 et 319 du *Code criminel* prévoient certaines infractions pour la propagande haineuse ciblant un « groupe identifiable », dont une section du public qui se différencie des autres par la race, la religion ou l'origine nationale ou ethnique¹⁴³.

Le paragraphe 318(1) érige en acte criminel le fait de préconiser ou de fomenter le génocide, défini comme l'un ou l'autre des actes commis avec l'intention de détruire totalement ou partiellement un groupe identifiable. En vertu du paragraphe 318(3), il ne peut être engagé de poursuites pour cette infraction sans le consentement du procureur général.

Le paragraphe 319(1) érige en acte criminel ou en infraction le fait d'inciter, par la communication de déclarations en un endroit public, à la haine contre un groupe identifiable lorsqu'une telle incitation est susceptible d'entraîner une violation de la paix.

Le paragraphe 319(2) érige en acte criminel ou en infraction le fait de fomenter volontairement la haine contre un groupe identifiable, sauf dans le cadre d'une

JUST, *Témoignages*, 27 mai 2024 (Mark Sandler, à titre personnel).

¹⁴⁰ JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Sheryl Saperia, directrice générale, Secure Canada).

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Kiran Bisla, sergente-détective par intérim, Service de police de Toronto).

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Robert Johnson, chef de police adjoint, Toronto Police Service); JUST, <u>Mémoire</u>, 14 juin 2024 (Centre consultatif des relations juives et israéliennes). <u>Projet de loi C-63, Loi édictant la Loi sur les préjudices en ligne, modifiant le Code criminel, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet et apportant des modifications corrélatives et connexes à <u>d'autres lois</u>, 44º législature, 1^{re} session.</u>

^{143 &}lt;u>Code criminel</u>, L.R.C. (1985), ch. C-46.



conversation privée, tandis que le paragraphe 319(2.1) érige en acte criminel ou en infraction le fait de fomenter volontairement l'antisémitisme « en cautionnant, en niant ou en minimisant l'Holocauste¹⁴⁴ ». Il ne peut être engagé de poursuites pour une infraction prévue aux deux derniers paragraphes sans le consentement du procureur général (par. 319(6)). En outre, une personne accusée de l'une ou l'autre de ces infractions peut se prévaloir de certains moyens de défense; notamment, elle ne peut en être déclarée coupable si elle a, « de bonne foi, exprimé une opinion sur un sujet religieux ou une opinion fondée sur un texte religieux auquel [elle] croit, ou a tenté d'en établir le bien-fondé par argument » (al. 319(3)b)).

Le Code criminel érige aussi en acte criminel ou en infraction la commission d'un méfait à l'égard de certains biens, si elle est motivée par des préjugés ou de la haine fondés sur la race, la religion, ou l'origine nationale ou ethnique, entre autres (par. 430(4.1)). En outre, le fait qu'une infraction soit motivée par des préjugés ou de la haine est considéré comme une circonstance aggravante en vertu du sous-alinéa 718.2a)(i).

L'alinéa 2a) et l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*) offrent une protection constitutionnelle contre les violations par le gouvernement de la liberté de religion et des droits à l'égalité, respectivement. En revanche, les lois contre les discours haineux risquent de porter atteinte à l'alinéa 2b) de la *Charte*, qui protège la liberté d'expression¹⁴⁵.

Outre les lois susmentionnées, les organisations non gouvernementales telles que les universités ont souvent adopté leurs propres politiques sur les discours haineux et la discrimination. Cependant, comme nous le verrons dans la prochaine section, le Comité a appris que ces politiques ne traitent pas toujours de manière adéquate de l'antisémitisme en tant que forme distincte de haine sur les campus.

2.5. Réaction des autorités

Les témoignages ont mis en évidence l'incapacité des administrateurs d'université, de la police et d'autres autorités à réagir efficacement à la vague croissante d'antisémitisme au Canada. Nombreux sont ceux qui estiment que cette inaction a entraîné la normalisation

L'infraction consistant à fomenter volontairement l'antisémitisme a été ajoutée au *Code criminel* en 2022 par la *Loi nº 1 d'exécution du budget de 2022*.

^{145 &}lt;u>Charte canadienne des droits et libertés</u>, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, édictée comme l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada*, 1982, ch. 11 (R.-U.)

de l'antisémitisme, enhardissant les mauvais acteurs et permettant à la haine de se propager, en particulier dans les écoles publiques et sur les campus universitaires 146.

2.5.1. Universités

Les témoignages recueillis sur les universités sont particulièrement déconcertants. M^{me} Kirzner-Roberts a décrit la situation de la manière suivante :

Pour ce qui est des administrations universitaires, nous avons vu, malheureusement, qu'elles ont essentiellement sombré dans la lâcheté politique. Nous avons constaté une incapacité flagrante de demander des comptes aux étudiants, aux enseignants et au personnel qui ont commis les formes les plus odieuses de haine, qui ont glorifié les actes terroristes les plus odieux. Nous avons constaté un effet sur nos campus de l'incapacité de prendre des décisions stratégiques pour s'assurer que les campus demeurent sûrs pour les étudiants juifs, un échec des directions d'universités¹⁴⁷.

Le message qui ressort des témoignages et des mémoires est que les universités ne font pas respecter leurs propres politiques visant la protection des étudiants juifs sur les campus. À titre d'exemple, M. Eshayek a mentionné au Comité qu'à l'Université Concordia, les manifestants n'ont subi aucune répercussion pour s'être masqué le visage, bien que cela soit contraire à la politique de sécurité de l'Université. Cette dernière n'a pas non plus pris de mesures disciplinaires contre les instigateurs connus de l'antisémitisme sur le campus¹⁴⁸. Pour reprendre les mots de M^{me} Lyons : « Nous avons constaté [que les établissements postsecondaires] étaient réticents à mettre en œuvre leurs propres codes d'éthique même lorsqu'il est question de sécurité. Les outils existent, et les établissements postsecondaires ont l'obligation d'agir¹⁴⁹. »

M^{mes} Pressmann et Nashen ont souligné la nécessité pour les universités de prendre des mesures pour protéger les étudiants juifs, même lorsque les actes en question ne

Voir, par exemple, JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Rachel Cook, étudiante, à titre personnel; Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel; Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs); JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Allied Voices for Israel); JUST, <u>Mémoire</u>, 5 juin 2024 (Ottawa Against Antisemitism et End Jew Hatred); JUST, <u>Mémoire</u>, 4 juin 2024 (Jewish Educators and Families Association of Canada).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Jaime Kirzner-Roberts, directrice principale, Politique et plaidoyer, Simon Wiesenthal Center Canada).

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Michael Eshayek, étudiant, à titre personnel).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, à titre personnel). Voir aussi, JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes); JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel).



constituent pas un crime haineux au sens du *Code criminel*¹⁵⁰. « Le seuil d'action ne devrait pas être le discours de haine, mais plutôt le discours qui crée un environnement toxique¹⁵¹ », a pour sa part déclaré le Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s dans son mémoire.

Le Comité a entendu que, trop souvent, les étudiants et les enseignants qui font part de leurs préoccupations au sujet de faits et gestes antisémites n'ont aucun recours et ne reçoivent aucun soutien approprié, quand ils ne sont pas carrément laissés pour compte ou renvoyés¹⁵². Lorsque les étudiants « essaient d'avoir recours au soutien de l'université et au personnel de l'université pour les aider, on ne les aide pas du tout et on les oriente dans la mauvaise direction à de multiples reprises », a expliqué M^{me} Pressmann¹⁵³. Selon elle, les universités « doivent être très claires quant à la façon dont les incidents antisémites devraient être gérés afin que nous ne nous retrouvions pas dans une situation où, pendant des mois, nous sommes renvoyés d'un département à l'autre¹⁵⁴ ».

Dans d'autres cas, les préoccupations concernant l'antisémitisme sont minimisées ou tout simplement rejetées par ceux qui détiennent le pouvoir. Par exemple, M^{me} Butler a raconté un incident au cours duquel un étudiant s'est plaint que son partenaire de laboratoire l'avait traité de « sale [J]uif », ce à quoi son professeur lui a répondu d'arrêter de se plaindre¹⁵⁵. Selon le D^r Rosenberg, le doyen de l'Université de la Colombie-Britannique a refusé de le rencontrer, ainsi que plus de 280 autres médecins qui lui avaient écrit pour exprimer leurs préoccupations concernant l'environnement antisémite toxique régnant sur le campus. « Nos préoccupations étaient illégitimes¹⁵⁶ » aux yeux du doyen, a-t-il affirmé.

Le Comité a entendu que l'inaction des universités, en plus de favoriser une culture toxique pour les Juifs sur les campus, n'incite pas les étudiants à déclarer les incidents

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel; Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs).

¹⁵¹ JUST, Mémoire, 23 mai 2024 (Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s), p. 1.

Voir, par exemple, JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel; Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs); JUST, <u>Mémoire</u>, 9 mai 2024 (Sophie Kraft); JUST, <u>Mémoire</u>, 31 mai 2024 (David Weitzner); JUST, <u>Mémoire</u>, 5 juin 2024 (Miriam Kestecher); JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (UOttawa Students Against Antisemitism).

¹⁵³ JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs).

¹⁵⁴ *Ibid*.

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deidre Butler, professeure agrégée, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s).

¹⁵⁶ JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Ted Rosenberg, médecin, à titre personnel).

antisémites¹⁵⁷. Dans son mémoire, la Canadian Women Against Antisemitism recommande que toutes les universités nomment un professionnel chargé de traiter les plaintes liées à la haine¹⁵⁸. Le groupe UOttawa Students Against Antisemitism a ajouté que les universités devraient fournir aux étudiants juifs un soutien en matière de santé mentale qui tienne compte de leur culture¹⁵⁹.

Les représentants des universités qui ont comparu devant le Comité se sont montrés sensibles à ces préoccupations. M. Carr a informé le Comité des diverses mesures prises à l'Université Concordia, y compris la création, en avril 2024, d'un « groupe de travail contre le racisme et la violence fondée sur l'identité » chargé de « formuler des recommandations applicables afin d'améliorer les politiques, la formation et les processus de plainte¹⁶⁰ ». Toutefois, M. Eshayek s'est dit d'avis que l'un des trois coprésidents nommés au sein du groupe de travail a des opinions antisionistes et s'oppose à la définition de l'antisémitisme de l'AIMH, ce qui remet en question la possible efficacité de l'initiative en matière de lutte contre l'antisémitisme¹⁶¹.

À l'instar de M. Carr, M. Saini a fait état de plusieurs mesures prises contre l'antisémitisme à l'Université McGill, notamment une initiative contre l'islamophobie et l'antisémitisme qui a donné lieu à la mise en œuvre de 21 mesures, la création d'un poste de liaison pour les affaires étudiantes juives et la mise en place de services de soutien spécialisés à l'intention des étudiants juifs. Il a également mentionné au Comité que l'Université McGill a eu recours à des injonctions judiciaires et demandé l'aide de la police pour s'attaquer aux comportements inacceptables observés dans les campements de manifestants 162.

Pour sa part, Benoit-Antoine Bacon, recteur et vice-chancelier de l'Université de la Colombie-Britannique, a décrit les améliorations apportées aux mesures de sécurité sur le campus et les consultations menées auprès des étudiants et des groupes communautaires juifs afin de mieux comprendre leurs préoccupations. Il a également souligné la

¹⁵⁷ *Ibid.*; JUST, <u>Mémoire</u>, 4 juin 2024 (Association des médecins juifs du Québec).

¹⁵⁸ JUST, <u>Mémoire</u>, 28 mai 2024 (Canadian Women Against Antisemitism).

JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (UOttawa Students Against Antisemitism).

¹⁶⁰ JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Graham Carr, recteur et vice-chancelier, Université Concordia).

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Michael Eshayek, étudiant, à titre personnel).

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Deep Saini, recteur et vice-chancelier, Université McGill). Voir, <u>McGill University c. Association McGillienne des Professeur.e.s. de droit (AMPD) / Association of McGill Professors of Law (AMPL), 2024 QCCS 1761 (CanLII) (15 mai 2024).</u>



collaboration établie avec des groupes d'étudiants afin de préserver un espace de dialogue et de débat respectueux¹⁶³.

M. Gertler a informé le Comité que l'Université de Toronto, en plus des initiatives décrites dans la prochaine section, s'emploie à donner suite aux recommandations formulées par le groupe de travail créé en 2020 sur l'antisémitisme et qu'elle a nommé sa première directrice adjointe, Religion et lutte contre le racisme, annoncé la création d'un nouveau laboratoire d'études sur l'antisémitisme dans le monde et lancé une « nouvelle initiative à l'échelle de l'université faisant la promotion de discussions civiles sur nos campus¹⁶⁴ ». Il a aussi parlé des efforts de la faculté de médecine Temerty pour faire face à son passé antisémite, notamment l'introduction d'une nouvelle unité sur l'antisémitisme et la lutte contre le racisme, dans le cadre de sa formation professionnelle¹⁶⁵.

Bien que les recteurs aient fait savoir que certains étudiants avaient été suspendus ou expulsés pour avoir eu un comportement antisémite¹⁶⁶ et que des procédures disciplinaires étaient en cours dans d'autres cas¹⁶⁷, le comité a entendu des témoignages préoccupants suggérant que les répercussions pour les étudiants ayant un comportement antisémite sur le campus ont été minimes jusqu'à présent¹⁶⁸.

2.5.1.1. Politiques des universités

Plusieurs témoins ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'inaction des administrateurs, ainsi qu'à l'exclusion des Juifs et à leurs expériences de l'antisémitisme des politiques universitaires, en particulier celles relatives à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (EDI)¹⁶⁹.

Par exemple, M^{me} Cook a raconté qu'après avoir dénoncé publiquement le retrait des décorations de Noël à la faculté de droit de l'Université de l'Alberta (voir la section 2.3.3. du présent rapport (Désaveu des symboles, événements et organismes juifs)), à la réunion sur l'EDI qui a suivi, « les Juifs n'ont pas été inclus lors de la discussion à propos de ce qu'il fallait faire au sujet d'une personne juive qui se plaignait de l'antisémitisme

166 Ibid.

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Benoit-Antoine Bacon, recteur et vice-chancelier, Université de la Colombie-Britannique).

¹⁶⁴ JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Meric Gertler, recteur, Université de Toronto).

¹⁶⁵ *Ibid*.

¹⁶⁷ Ibid.; JUST, Témoignages, 27 mai 2024 (Graham Carr, recteur et vice-chancelier, Université Concordia).

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Mark Sandler, à titre personnel).

¹⁶⁹ Ces politiques sont aussi appelées « diversité, équité et inclusion » (DEI).

sur le campus¹⁷⁰ ». Dans le même ordre d'idées, le D^r Rosenberg a expliqué au Comité que « l'antisémitisme — la haine des Juifs — n'est pas officiellement reconnu par le moteur de recherche du site diversité, équité et inclusion pour les groupes vulnérables » de l'Université de la Colombie-Britannique¹⁷¹.

« Les cadres relatifs à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, sur nos campus, ne s'intéressent pas aux Juifs et ne s'intéressent pas à l'antisémitisme; même, dans certains cas, le cadre idéologique divise le monde en noir et blanc, entre victimes et agresseurs, entre opprimés et oppresseurs¹⁷² », a déclaré M. Kogan. M^{me} Lyons a abondé dans le même sens. Selon elle:

Il ne fait aucun doute que l'approche en matière d'équité, de diversité et d'inclusion laisse tomber les Juifs au Canada. L'approche en matière d'EDI échoue face à l'antisémitisme. Elle se concentre sur une description très étroite des groupes marginalisés, racisés ou qui recherchent l'équité, et ne traite pas du tout de l'antisémitisme. Cela doit changer¹⁷³.

Selon M^{me} Cook, ces échecs mettent en évidence un problème inhérent à l'EDI:

Je pense que le système EDI a aggravé le problème. [...] Je pense que cela peut commencer au sommet, mais cela commence aussi dans les institutions et dans le financement massif des programmes d'EDI, de sorte que, littéralement, lorsque j'ai demandé qui décide qui participe à ces réunions sur l'EDI — par exemple un pourcentage de la population —, on m'a répondu que ce sont les groupes qui méritent l'équité et l'inclusion. Qui décide de cela¹⁷⁴?

D'autres témoins ont préconisé le renforcement des programmes et des politiques d'EDI en y incluant les d'expériences juives d'antisémitisme¹⁷⁵. Les leaders étudiants de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa ont souligné l'importance de consulter les leaders étudiants juifs et musulmans en ce qui concerne les politiques universitaires

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Rachel Cook, étudiante, à titre personnel).

JUST, *Témoignages*, 23 mai 2024 (Ted Rosenberg, médecin, à titre personnel).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Cary Kogan, professeur, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, à titre personnel).

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Rachel Cook, étudiante, à titre personnel).

Voir, par exemple, JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Cary Kogan, professeur, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s;. Deidre Butler, professeure agrégée, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s); JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Nicole Nashen, étudiante, à titre personnel; Nati Pressmann, fondatrice, Syndicat canadien des étudiants juifs).



visant à lutter contre la haine¹⁷⁶. De nombreux appels ont également été lancés en faveur d'une formation sur l'antisémitisme à l'intention des administrateurs d'université, des membres du personnel enseignant, des conseillers juridiques et, en particulier, de ceux qui occupent des postes relatifs à l'EDI¹⁷⁷.

Les représentants des universités qui ont témoigné devant le Comité ont tous convenu que les politiques et les programmes d'EDI doivent inclure la communauté juive¹⁷⁸. En ce qui concerne les mesures déjà prises, M. Gertler a informé le Comité que le bureau de l'équité de l'Université de Toronto avait « élargi son mandat expressément pour reconnaître que l'antisémitisme est une forme de discrimination exigeant des mesures concertées » et exige de tout le personnel de l'équité qu'il suive une formation sur l'antisémitisme¹⁷⁹. Au nom de l'Université McGill, M. Saini a déclaré qu'« au moment où l'antisémitisme devient de plus en plus flagrant et explicite dans notre société, y compris sur nos campus, nous le dénonçons spécifiquement ». Il a ajouté que l'université continuerait de se demander si certains groupes devraient être explicitement reconnus dans les politiques sur l'EDI à l'avenir¹⁸⁰.

2.5.2. Application et réforme de la loi

Les témoignages ont également mis en évidence l'incapacité de la police et des procureurs à appliquer pleinement les lois canadiennes contre l'antisémitisme, y compris les infractions motivées par la haine prévues dans le *Code criminel*. « Il existe dans notre pays et dans nos provinces des lois qui peuvent régler ces problèmes, mais elles [ne sont pas] appliquées », a affirmé M^{me} Butler¹⁸¹.

Par exemple, le Comité a appris qu'alors que des manifestants harcelaient des personnes juives dans les rues et sur les campus du Canada, les forces de l'ordre restaient les bras

JUST, <u>Mémoire</u>, 26 mai 2024 (Arjun Gupta, leader étudiant et organisateur; Ferdous Hasan, co-président, Association des étudiants musulmans en droit; Shayna Horvath, présidente, Association des étudiants juifs en droit).

Voir par exemple, JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, à titre personnel; Cary Kogan, professeur, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s); JUST, <u>Mémoire</u>, 28 mai 2024 (Canadian Women Against Antisemitism); JUST, <u>Mémoire</u>, 4 juin 2024 (Talia Klein Leighton); JUST, <u>Mémoire</u>, 24 mai 2024 (Chabad Concordia).

¹⁷⁸ JUST, *Témoignages*, 27 mai 2024.

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Meric Gertler, recteur, Université de Toronto).

¹⁸⁰ JUST, Témoignages, 27 mai 2024 (Deep Saini, recteur et vice-chancelier, Université McGill).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deidre Butler, professeure agrégée, Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s).

croisés¹⁸². De vives inquiétudes ont également été exprimées quant au fait qu'aucune accusation n'a été portée contre l'imam Adil Charkaoui pour discours haineux en vertu du *Code criminel*, comme nous l'indiquions précédemment dans la section 2.3.2.1 du présent rapport (Glorification du terrorisme et du génocide).

M. Sandler a déploré « la sous-utilisation et l'utilisation inconstante, par les services responsables de l'application de la loi et des poursuites, des outils de droit pénal existants » pour lutter contre l'antisémitisme. Pour lui, l'incompréhension de l'antisémitisme, les préjugés latents et la militarisation de la liberté d'expression sont autant de facteurs qui contribuent au problème¹⁸³. Enfin, il a recommandé, outre la formation et l'éducation, la nomination de procureurs chargés de s'occuper des crimes haineux – une recommandation aussi formulée par M^{me} Lyons¹⁸⁴ –, ainsi que l'adoption d'une « approche nationale qui comprend l'antisémitisme, les outils de droit pénal que l'on peut utiliser pour s'y attaquer et qui s'applique à l'ensemble du pays¹⁸⁵ ».

Des témoins ont aussi formulé des recommandations sur la manière dont la loi et la politique pourraient être réformées afin de mieux responsabiliser les auteurs d'actes haineux. S'exprimant au nom du Service de police de Toronto, le chef adjoint Johnson a fait savoir « que le manque de clarté quant à ce qui constitue un incident haineux par opposition à un crime haineux ou à la propagande haineuse est source de frustration¹⁸⁶ ». Pour remédier à ce problème, le Service de police de Toronto a réclamé une définition normalisée des « crimes haineux », ainsi que de la formation continue pour les agents¹⁸⁷.

La sergente-détective par intérim Kiran Bisla du Service de police de Toronto a expliqué au Comité que « [l]es lois sur les crimes haineux sont complexes, parce qu'il peut être difficile de déterminer la motivation des partis pris, des préjugés ou de la haine, et le contexte est primordial ». Elle a aussi fait observer que « le seuil à atteindre pour déposer des accusations de propagande haineuse est très élevé¹⁸⁸ ». Pour faciliter le

JUST, <u>Mémoire</u>, 26 mai 2024 (Council of Muslims Against Antisemitism).

JUST, *Témoignages*, 27 mai 2024 (Mark Sandler, à titre personnel).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, à titre personnel).

JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Mark Sandler, à titre personnel).

¹⁸⁶ JUST, Témoignages, 27 mai 2024 (Robert Johnson, chef de police adjoint, Service de police de Toronto).

¹⁸⁷ *Ibid*.

¹⁸⁸ JUST, <u>Témoignages</u>, 27 mai 2024 (Kiran Bisla, sergente-détective par intérim, Service de police de Toronto).



dépôt de telles accusations, le Service de police de Toronto a recommandé que l'on cesse d'exiger le consentement du procureur général de la province¹⁸⁹.

M. Marceau et M^{me} Kirzner-Roberts ont exprimé leur appui au projet de loi C-373, Loi modifiant le Code criminel (fomenter la haine ou l'antisémitisme)¹⁹⁰, qui éliminerait comme moyen de défense contre l'infraction de fomenter volontairement la haine ou l'antisémitisme le fait qu'une personne a, de bonne foi, exprimé une opinion sur un sujet religieux¹⁹¹. M^{me} Lyons a aussi dit souhaiter vivement « explorer cette option ». Elle a ajouté que ce moyen de défense est utilisé d'une manière « qui, franchement, ne tient pas debout en ces temps très difficiles¹⁹² ». Comme nous l'avons mentionné dans la section 2.3.5 (Haine en ligne, extrémisme et acteurs étrangers), des appuis ont été entendus pour le projet de loi C-63 (Loi sur les préjudices en ligne) et pour l'interdiction de l'affichage de symboles terroristes.

La sergente détective Bisla a expliqué au Comité que la façon dont la police intervient en cas d'incidents motivés par la haine varie d'un service à l'autre. À Toronto, il existe une unité spécialisée dans les crimes haineux qui s'occupe de la collecte de données, de la formation interne et des programmes de sensibilisation de la population, mais ce n'est pas le cas de tous les services de police¹⁹³. Le Service de police de Toronto a recommandé la création d'un plus grand nombre d'unités spécialisées dans les crimes haineux, ainsi que la prestation d'une formation spécialisée à l'intention des enquêteurs pour les raisons suivantes :

Cela fournira aux membres du Service les connaissances de base au sujet de la pratique des religions comme le judaïsme et l'islam, ainsi qu'une meilleure compréhension des conséquences communautaires des crimes haineux, en plus de garantir une approche d'enquête uniforme¹⁹⁴.

Le Centre consultatif des relations juives et israéliennes a insisté pour que « [l]a collecte de données sur les crimes haineux auprès des forces de police [soit] normalisée, [que]

189 Ibid. Projet de loi C-373, Loi modifiant le Code criminel (fomenter la haine ou l'antisémitisme), 44e législature, 190 1re session. 191 JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes; Jaime Kirzner-Roberts, directrice principale, Politique et plaidoyer, Simon Wiesenthal Center Canada). 192 JUST, Témoignages, 23 mai 2024 (Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, à titre personnel). JUST, Témoignages, 27 mai 2024 (Kiran Bisla, sergente-détective par intérim, Service de police de Toronto). 193 194 JUST, Témoignages, 27 mai 2024 (Robert Johnson, chef de police adjoint, Service de police de Toronto).

les rapports [soient] plus fréquents et plus détaillés, et [que] les données [soient] systématiquement communiquées au public et aux communautés confrontées à ces menaces¹⁹⁵ ». M. Robertson a ajouté qu'il serait utile de disposer de plus de données sur les expériences juives sur les campus¹⁹⁶.

Enfin, l'importance de l'éducation et de la formation à l'antisémitisme, en particulier pour la police et les procureurs, a été un thème récurrent abordé par les témoins en ce qui concerne l'application de la loi¹⁹⁷. Au cours de son témoignage, M^{me} Lyons s'est réjouie des fonds prévus dans le dernier budget pour améliorer la formation de la police à la lutte contre les crimes haineux.¹⁹⁸ Le Comité ne saurait trop insister sur son soutien à ces outils essentiels pour lutter contre l'antisémitisme et faire en sorte que les auteurs de crimes haineux soient tenus responsables devant la loi.

2.5.3. Gouvernement

Bien que les écoles, les universités et les organismes d'application de la loi relèvent en grande partie des provinces, le Comité a appris que le gouvernement fédéral a encore un rôle important à jouer dans la lutte contre l'antisémitisme dans ces établissements, ainsi que dans d'autres institutions partout au Canada, surtout en ce qui concerne le financement, l'éducation et la formation.

Certains témoins ont souligné la nécessité d'un leadership politique fort dans ce domaine, y compris un message plus clair de la part du gouvernement fédéral¹⁹⁹. L'avocat Neil G. Oberman s'est dit d'avis que l'antisémitisme d'aujourd'hui « est le résultat d'un vide qui a été créé²⁰⁰ ». Selon lui, « [l]orsque vous envoyez des messages

¹⁹⁵ JUST, Mémoire, 14 juin 2024 (Centre consultatif des relations juives et israéliennes), p. 3.

¹⁹⁶ JUST, Témoignages, 23 mai 2024 (Richard Robertson, directeur, Recherche et plaidoyer, B'nai Brith Canada).

¹⁹⁷ Voir, par exemple, JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Mark J. Sandler); JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes); JUST, Mémoire, 27 mai 2024 (Secure Canada).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, à titre personnel).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes; Richard Robertson, directeur, Recherche et plaidoyer, B'nai Brith Canada).

JUST, <u>Témoignages</u>, 9 mai 2024 (Neil G. Oberman, avocat, à titre personnel).



qui ne sont pas clairs, cela crée de l'ambiguïté, cela attise le feu, cela alimente TikTok et cela attise la haine en ligne²⁰¹ ».

Des appels ont également été lancés pour que les autorités prennent des mesures plus concrètes. « La lutte contre l'antisémitisme ne peut être une question de politique partisane²⁰² », a déclaré M. Robertson. De son côté, Me Oberman a précisé que « si nous n'agissons pas maintenant, nous ne serons pas en mesure d'endiguer la vague d'antisémitisme²⁰³ ». C'est donc dans cette optique que Bring Love a proposé la tenue d'un sommet national sur l'antisémitisme²⁰⁴.

Au sujet de l'application de la loi, M. Marceau a fait remarquer que « [l]e ministre de la Justice doit fournir une orientation claire selon laquelle les lois déjà en vigueur doivent être appliquées²⁰⁵ ». Il a suggéré au gouvernement fédéral de concevoir un « programme clé en main » pour former la police et les procureurs dans l'ensemble du pays²⁰⁶. Il a aussi proposé que l'on renforce le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité du gouvernement fédéral en suivant le modèle britannique du Community Security Trust, « qui crée une synergie entre la communauté juive et les forces de l'ordre pour veiller à ce que la sécurité soit dynamique et ne consiste pas seulement à aider les institutions²⁰⁷ ».

En ce qui concerne la situation sur les campus universitaires, M^{me} Pressmann s'est dit d'avis que le gouvernement a un rôle à jouer en demandant des comptes aux administrations, compte tenu de l'importance des fonds publics qu'elles reçoivent²⁰⁸. M^{me} Lyons a recommandé l'établissement d'un comité d'examen national pour « comprendre les répercussions de l'augmentation de l'antisémite sur les campus au cours de la dernière

201 Ibid. 202 JUST, Témoignages, 23 mai 2024 (Richard Robertson, directeur, Recherche et plaidoyer, B'nai Brith Canada). 203 JUST, Témoignages, 9 mai 2024 (Neil G. Oberman, avocat, à titre personnel). JUST, Mémoire, 11 juin 2024 (Bring Love). Le dernier sommet national sur l'antisémitisme a eu lieu en 2021. 204 205 JUST, Témoignages, 23 mai 2024 (Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes). Voir aussi JUST, <u>Mémoire</u>, 11 juin 2024 (Bring Love). 206 JUST, Témoignages, 23 mai 2024 (Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes). 207 Ibid. Ce programme aide « les communautés canadiennes vulnérables aux crimes motivés par la haine à protéger et à renforcer la sécurité de leurs centres communautaires, de leurs lieux de culte et autres institutions ». Voir « On appuie les communautés menacées par les crimes motivés par la haine grâce à un Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité élargi », communiqué de presse, 6 novembre 2023. 208 JUST, Mémoire, 9 mai 2024 (Nati Pressmann).

année scolaire²⁰⁹ ». De son côté, l'organisme Stand With Us Canada a demandé un examen fédéral des politiques universitaires afin de s'assurer qu'elles préviennent efficacement l'antisémitisme tout en sauvegardant la liberté d'expression et la liberté académique²¹⁰.

M^{me} Lyons a décrit les travaux prioritaires menés par son bureau, notamment

la collecte de données précises et opportunes sur les crimes et incidents haineux, la promotion et la préservation de la mémoire et de l'éducation en matière d'Holocauste, ainsi que l'éducation à l'antisémitisme contemporain, la montée de la haine en ligne et la situation dans nos systèmes d'enseignement postsecondaire²¹¹.

Sur ce dernier point, elle a fait savoir au Comité qu'elle avait rencontré des étudiants juifs, des professeurs, des administrateurs d'université et des ministres provinciaux responsables de l'enseignement supérieur, entre autres, afin d'aborder la question²¹². Son bureau est également en train de mettre la dernière main à un manuel destiné à aider les administrateurs d'université, les procureurs, les organismes chargés de l'application de la loi et d'autres à appliquer plus efficacement la définition de l'antisémitisme de l'AIMH²¹³.

M^{me} Lyons a également souligné que la plupart des provinces se sont engagées à enseigner l'Holocauste dans les écoles publiques à partir de l'automne 2025 grâce au soutien financier prévu dans le dernier budget fédéral²¹⁴. Elle a insisté sur le fait que cette initiative ne devrait pas se limiter à l'enseignement de l'Holocauste, mais aussi être « relié[e] à une meilleure compréhension de l'antisémitisme²¹⁵ ». Dans certains mémoires, on préconise, outre l'éducation dans les écoles publiques, des campagnes fédérales d'éducation et de sensibilisation à l'échelle communautaire²¹⁶.

Bien qu'elle se soit félicitée des récents engagements du gouvernement en matière de financement, M^{me} Lyons a fait remarquer que, pour donner des résultats, la formation

```
209 JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Deborah Lyons).
```

²¹⁰ JUST, <u>Mémoire</u>, 17 juin 2024 (Stand With Us Canada).

²¹¹ JUST, Mémoire, 27 mai 2024 (Deborah Lyons).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, à titre personnel).

JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Deborah Lyons).

²¹⁴ JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, à titre personnel).

²¹⁵ Ibid.

Voir, par exemple, JUST, <u>Mémoire</u>, 27 mai 2024 (Jewish Parents of Ottawa Students Association); JUST, <u>Mémoire</u>, 17 juin 2024 (Stand With Us Canada).



financée doit porter expressément sur l'antisémitisme et intégrer la définition de l'AIMH²¹⁷. M. Marceau a quant à lui insisté sur la nécessité de veiller à ce que le financement gouvernemental ne soit pas accordé par inadvertance à des personnes qui prônent la haine²¹⁸.

Enfin, l'Initiative nationale pour un dialogue respectueux demande au Comité « d'approuver le dialogue respectueux en tant que mesure essentielle pour lutter contre la haine et d'encourager tous les gouvernements à promouvoir de tels dialogues sur leur propre lieu de travail et dans les établissements d'enseignement partout au pays²¹⁹ ». Selon elle, les institutions ne devraient recevoir du financement public que si elles conçoivent et adoptent des stratégies de dialogue respectueux²²⁰.

CHAPITRE 3 — CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION DU COMITÉ

« Il est urgent d'agir maintenant. Le coût de l'inaction, c'est le bien-être des générations futures de notre pays. Ne soyons pas ceux qui regarderont en arrière en regrettant de ne pas en avoir fait davantage lorsque c'était possible de le faire. Veillons à ce que tous les étudiants, peu importe leurs origines ou leurs croyances, puissent poursuivre leurs études dans un environnement exempt d'intimidation, de haine et de peur. »

Yos Tarshish, directeur, Hillel Queen's, Hillel Ontario

Les témoignages entendus au cours de cette étude ne laissent aucun doute sur le grave danger que représente la montée de l'antisémitisme au pays et sur la nécessité d'un leadership fort sur cette question. Il est temps d'agir.

Une bonne partie des témoignages recueillis par le Comité concernait l'antisémitisme sur les campus universitaires. Même s'il reconnaît que ces institutions relèvent principalement de la compétence des provinces et des territoires, le Comité a entendu que le

46

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, à titre personnel).

JUST, <u>Témoignages</u>, 23 mai 2024 (Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil, Centre consultatif des relations juives et israéliennes).

JUST, Mémoire, 20 mai 2024 (Initiative nationale pour un dialogue respectueux).

²²⁰ Ibid.

gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans la lutte contre l'antisémitisme partout au pays. Conscient de la nécessité de respecter le partage des compétences dans ce domaine et aussi de veiller à ce que ses recommandations fassent écho de manière appropriée aux témoignages, le Comité formule les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada, en consultation et en collaboration avec les provinces et les territoires, et dans le respect de leurs compétences, affirme la nécessité pour les administrations des universités d'accorder la priorité à un milieu académique sécuritaire pour les étudiants, les professeurs et les employés juifs.

Plus particulièrement, les administrations des universités devraient :

- Communiquer clairement les règles, normes et politiques du campus et les faire respecter: Expliquer clairement aux étudiants ce que signifie être membre de la communauté universitaire, et veiller à ce que les étudiants, les professeurs et le personnel connaissent les politiques de l'établissement. Il faut notamment bien faire comprendre que les campements ne sont pas autorisés et que les manifestations sont soumises à des règlements, dont l'interdiction de tout propos haineux ou de discours incitant à la violence ou la justifiant.
- Soutenir les étudiants et les professeurs juifs: Prévenir la discrimination, dénoncer sans équivoque l'antisémitisme, favoriser l'inclusivité et offrir aux administrateurs, aux membres du corps professoral, au personnel de sécurité, aux associations étudiantes et aux responsables des bureaux de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI), une formation sur l'antisémitisme donnée par des organisations juives reconnaissant la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH). Veiller à ce que la liberté universitaire de tous les professeurs soit respectée en s'opposant au mouvement de boycottage, de désinvestissement et de sanctions (BDS) et aux boycottages universitaires d'Israël.
- Veiller à la sécurité du campus : Faire respecter les codes de conduite des universités, prévoir des mécanismes clairs pour le signalement des incidents antisémites et s'engager à y donner suite, veiller à ce que les agents de sécurité et le personnel du campus soient formés pour



répondre aux violations des règlements du campus, et réaffirmer le rejet du mouvement de BDS et des boycottages universitaires d'Israël.

- Réaffirmer les responsabilités du corps professoral : Les étudiants ont le droit d'apprendre dans un environnement non discriminatoire. Communiquer et faire respecter les politiques relatives aux « abus de la tribune professorale » et veiller à ce que les membres du corps professoral traitent tous les étudiants sur un pied d'égalité.
- Se préparer en vue du 7 octobre : Anticiper et atténuer d'éventuelles perturbations liées aux anniversaires de l'attaque du Hamas contre Israël perpétrée le 7 octobre 2023.

Le gouvernement du Canada devrait s'assurer que les enjeux qui précèdent seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la justice et de la sécurité publique.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada convoque un comité d'examen national, composé de représentants fédéraux, provinciaux et municipaux, de représentants de l'administration universitaire, de membres du corps professoral et d'étudiants, afin de comprendre les répercussions de la montée de l'antisémitisme sur les campus et de formuler des recommandations non contraignantes pour assurer un milieu universitaire plus sain.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada finance la poursuite de la collecte de données quantitatives et qualitatives concernant les expériences juives d'antisémitisme sur les campus universitaires dans tout le pays.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada fasse en sorte que tous ses programmes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) incluent la communauté juive, que tous les agents d'EDI soient des champions de l'inclusion des Juifs et qu'une formation sur l'antisémitisme, approuvée par l'envoyée spéciale du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, soit donnée dans tous les ministères.

Que les cadres en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) reconnaissent l'identité juive dans toute sa diversité, à savoir le peuple juif, l'ethnicité, la nationalité, la religion multiconfessionnelle, la diversité culturelle et la langue juives, ainsi que les aspects sionistes et autochtones de l'identité juive. Cela inclut la reconnaissance du sionisme en tant qu'autodétermination du peuple juif dans sa patrie ancestrale qu'est Israël.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires pour s'assurer que l'enseignement de l'Holocauste dans les écoles publiques et autres établissements inclut des explications sur l'antisémitisme moderne et intègre une perspective centrée sur la communauté juive.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada, en consultation et en collaboration avec les provinces et les territoires, et dans le respect de leurs compétences, appuie l'adoption et l'application de la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH) par les gouvernements et les institutions de partout au pays, notamment en encourageant :

- les administrations des universités à adopter la définition de l'antisémitisme donnée par l'AIMH et à mettre en application cette définition en utilisant le manuel de l'AIMH fourni par le gouvernement du Canada à titre de ressource;
- les administrations des universités à nommer des conseillers universitaires spéciaux sur l'antisémitisme en qui les organisations juives reconnaissant la définition de l'antisémitisme donnée par l'AIMH ont confiance;
- l'intégration de la définition de l'antisémitisme donnée par l'AIMH dans la formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) pour tous les secteurs, y compris les universités, les forces de l'ordre et les services de poursuites judiciaires.



Que le gouvernement du Canada, conformément à son engagement de bâtir des communautés fortes et de célébrer le multiculturalisme, et dans le respect des compétences des provinces et des territoires, finance l'élaboration d'un programme quinquennal visant à améliorer les connaissances des étudiants de niveau postsecondaire en ce qui concerne la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada, en s'appuyant sur les efforts du ministère du Patrimoine canadien, prenne des mesures supplémentaires pour s'assurer que les bénéficiaires de fonds publics :

- se conforment aux lois canadiennes contre la discrimination et la haine;
- respectent les valeurs qui sous-tendent la Charte canadienne des droits et libertés et la Loi canadienne sur les droits de la personne;
- ne prônent pas l'intolérance, la discrimination, les préjugés, le racisme ou la haine.

Ces mesures devraient s'accompagner de processus de vérification améliorés et de dispositions permettant au gouvernement du Canada de mettre fin immédiatement à une entente de financement et de récupérer tous les fonds versés s'il s'avère que le bénéficiaire ne remplit pas les conditions susmentionnées.

Recommandation 10

Que le Parlement fédéral envisage la création d'une nouvelle infraction d'intimidation dans le *Code criminel* afin de protéger plus clairement et plus directement les entrées et les sorties des bâtiments communautaires, tels que les écoles, les lieux de culte et les centres communautaires, infraction qui s'ajouterait aux infractions existantes pouvant s'appliquer aux situations où ces bâtiments sont bloqués.

Recommandation 11

Que le ministre de la Justice et procureur général s'engage auprès de ses homologues des provinces et des territoires pour encourager la création de postes de procureurs de la Couronne dédiés aux poursuites relatives aux crimes haineux.

Que le ministre de la Sécurité publique et le procureur général du Canada rencontrent leurs homologues des provinces et des territoires pour discuter du renforcement du maintien de l'ordre face aux manifestations qui franchissent la ligne de la criminalité et, notamment, pour établir des lignes directrices nationales, approuvées par toutes les administrations, à l'intention des services policiers.

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada fournisse du financement, du soutien et de la formation supplémentaires aux unités policières et aux procureurs spécialisés dans les crimes haineux et aide les services de police locaux à se doter d'unités de lutte contre les crimes haineux ou à renforcer ces unités.

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour créer un fonds national de lutte contre la haine en vue de soutenir les initiatives provinciales, territoriales et municipales, qui peuvent inclure des approches améliorées de la prévention du crime et des programmes visant à réduire l'antisémitisme.

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada envisage de supprimer l'obligation d'obtenir le consentement du procureur général de la province pour intenter des poursuites contre certains crimes haineux.

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour interdire l'affichage des symboles d'organisations terroristes qui figurent sur la liste du *Code criminel*.

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada collabore avec les forces de l'ordre de tout le pays pour élaborer une définition normalisée des termes « crime haineux » et « incident haineux ».

Recommandation 18

Que Statistique Canada collabore avec les forces de l'ordre de tout le pays afin d'améliorer et de normaliser la collecte de données sur les crimes haineux.



Que le gouvernement du Canada réitère qu'en vertu de l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés qui stipule que « [c]hacun a les libertés fondamentales suivantes : liberté de conscience et de religion; liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication; liberté de réunion pacifique; liberté d'association », les Canadiens ont le droit d'être sionistes et qu'il est inacceptable, dans la société canadienne, de s'en prendre aux sionistes ou de leur refuser un accès juste et équitable aux espaces publics, pour le seul motif qu'ils sont sionistes.

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la <u>page Web du Comité sur cette étude</u>.

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel	2024/05/09	104
Rachel Cook, étudiante		
Michael Eshayek, étudiant		
Nicole Nashen, étudiante		
Me Neil G. Oberman, avocat		
Canadian Union of Jewish Students	2024/05/09	104
Nati Pressmann, fondatrice		
Hillel Ontario	2024/05/09	104
Yos Tarshish, directeur, Hillel Queen's		
À titre personnel	2024/05/23	105
James A. Diamond, titulaire de la chaire d'études juives Joseph & Wolf Lebovic, University of Waterloo		
Deborah Lyons, envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme		
Dr Ted Rosenberg, médecin		
B'nai Brith Canada	2024/05/23	105
Richard Robertson, directeur, Recherche et plaidoyer		
Centre consultatif des relations juives et israéliennes	2024/05/23	105
Richard Marceau, vice-président, Relations externes et avocat-conseil		

Organismes et individus	Date	Réunion
Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s	2024/05/23	105
Deidre Butler, professeure agrégée	2024/05/23	105
Cary Kogan, professeur		
Simon Wiesenthal Center Canada	2024/05/23	105
Jaime Kirzner-Roberts, directrice principale, Politique et plaidoyer		
À titre personnel	2024/05/27	106
Mark Sandler		
Secure Canada	2024/05/27	106
Sheryl Saperia, directrice générale		
Toronto Police Service	2024/05/27	106
Sgt-dét. Kiran Bisla, sergente-détective par intérim		
Chef adjoint Robert Johnson, chef de police adjoint		
Université Concordia	2024/05/27	106
Graham Carr, recteur et vice-chancelier		
Université McGill	2024/05/27	106
Deep Saini, recteur et vice-chancelier		
Universités Canada	2024/05/27	106
Gabriel Miller, président-directeur général		
University of British Columbia	2024/05/27	106
Benoit-Antoine Bacon, président et vice-chancelier		
University of Toronto	2024/05/27	106
Meric Gertler, président		

ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web du Comité sur cette étude.

Adler, Scott

Alliance Combatting Campus Antisemitism

Allied Voices for Israel

Association des étudiants juifs en droit de McGill

Association des Médecins Juifs du Québec

Barkel, Laura

Barylko, Iara

B'nai Brith Canada

Bring Love

Brown, Daniel

Calgary Jews in Healthcare

Canadian Federation of Jewish Medical Associations

Canadian Union of Jewish Students

Canadian Women Against Antisemitism

Centre consultatif des relations juives et israéliennes

Chabad Concordia

Cleugh, Charlie

Council of Muslims Against Antisemitism

Davis, David H.

Deri Armstrong, Catherine

Ehrlich, Carl

End Jew Hatred

Fogel, Joshua

Freeman, David

Goba, Ruth

Gould, Kevin

Greenspoon, Sydney

Grossman, Marlene

Gupta, Arjun

Gutt, Lindsey

Hasan, Ferdous

Hillel Concordia

Hillel Edmonton

Hillel McGill

Hillel Ottawa

Horowitz, Sara

Horvath, Shayna

Human Rights Action Group

Independent Jewish Voices Concordia

Initiative nationale pour un dialogue respectueux

Jewish Academic Alliance of BC

Jewish Educators and Family Association of Canada

Jewish Faculty Network

Jewish Federation of Edmonton

Jewish Medical Association of British Columbia

Jewish Medical Association of Ontario

Jewish Parents of Ottawa Students Association

Kestecher, Miriam

Klein Leighton, Talia

Koffman, David

Kouri-Towe, Natalie

Kraft, Sophie

LaForme, L'hon. Harry S.

Lasry, Eytan

Lawyers Combating Antisemitism

Lawyers for Secure Immigration

Les amis du Centre Simon Wiesenthal pour les études sur l'Holocauste

Light, Matthew

Luna Goldet, Eden

Lyons, Deborah

Matas, David

Matthews, Sara

Nashen, Nicole

Natanblut, Chana Leah

Ottawa Against Antisemitism

Pravaz, Natasha

Pressmann, Nati

Queen's Coalition Against Antisemitism

Réseau académique de Montréal contre l'antisémitisme

Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s

Restoule, Karen

Rosen, John

Ross, Leah

Rubinstein, Daniel

Rugheimer, Sarah

Salzmann, Ariel

Sandler, Mark

Secure Canada

Shulman, Ahouva

Snidman-Stren, Jacqueline

Stand With Us Canada

Stander, Delwen

StartUp Nation McGill

Stefaniak, Patryk

Swanson, Anna

Temple Sinai Congregation of Toronto

Toyber, Yael

UOttawa Students Against Antisemitism

Voix juives indépendantes Canada

Weiser, Kalman

Weitzner, David

Wiseman, Laura

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (<u>réunions n^{os} 104 à 106, 110, 112 114, 117, 119 et 120</u>) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente, Lena Metlege Diab

Rapport dissident sur l'antisémitisme et les mesures additionnelles pour répondre aux craintes valables exprimées par la communauté juive du Canada

Comité permanent de la justice et des droits de la personne

Ce rapport dissident reflète les opinions des députés conservateurs qui siègent au Comité permanent de la justice et des droits de la personne : les députés Larry Brock (ministre du Cabinet fantôme responsable de la Justice et Procureur général du Canada, vice-président, Brantford-Brant), Jamil Jivani (Durham), Michelle Ferreri (ministre du Cabinet fantôme responsable de la Famille, des Enfants et du Développement social, Peterborough-Kawartha), et Tako Van Popta (ministre du Cabinet fantôme responsable du Développement économique du Pacifique, Langley-Aldergrove).

Introduction

Sous le gouvernement de Justin Trudeau, le Canada a connu une hausse inquiétante et sans précédent de l'antisémitisme et des crimes haineux. Même avant les attaques terroristes du 7 octobre, les crimes haineux avaient bondi de 165 % depuis que Trudeau est devenu premier ministre. En 2023, à la suite de ces attaques, le Canada a enregistré un nombre choquant de 5 791 incidents antisémites, ce qui constitue un nouveau record tragique.

Les Canadiens juifs ont le droit de vivre en sécurité et sans crainte, et le Canada a le devoir moral de confronter et d'éliminer toutes les formes de haine, y compris l'antisémitisme. Pour protéger nos communautés et défendre les valeurs d'égalité et de respect, il est impératif que nous prenions des mesures décisives contre les groupes et les idéologies qui encouragent la violence, la haine et la division.

Le présent rapport traite d'une question très sensible et urgente. L'augmentation des incidents antisémites au Canada exige une réponse immédiate et unifiée de la part de tous les niveaux de gouvernement. Aujourd'hui, plus que jamais, il est essentiel que les parlementaires s'unissent et prennent des mesures concrètes pour

lutter contre la violence, la haine et la discrimination, d'autant plus que les comportements antisémites continuent de s'intensifier sous le gouvernement libéral actuel.

Cependant, les statistiques démontrent clairement que l'approche actuelle du gouvernement libéral en matière de lutte contre l'antisémitisme ne fonctionne pas. C'est pourquoi, bien que nous soutenions la plupart des recommandations du rapport, nous pensons qu'il y a des domaines clés où des améliorations sont nécessaires. Sur la base de leur expérience directe et des preuves courageusement fournies par les témoins à ce comité, les conservateurs proposent d'autres commentaires et recommandations qui ne sont pas reflétés dans ce rapport afin d'améliorer et de renforcer les efforts du Canada dans la lutte contre l'antisémitisme.

Diversité, équité et inclusion

De nombreux témoins ont affirmé que les initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI), appelées DEI dans le rapport, sur leurs campus ont été discriminatoires à l'égard des étudiants et des membres du corps enseignant juifs. En réponse, la majorité des membres de la commission propose de traiter ce problème en élargissant les programmes DEI des universités afin de garantir l'inclusion des voix juives. À l'inverse, les membres conservateurs de la commission ont considéré ce témoignage comme la preuve que, malgré leurs bonnes intentions, les programmes DEI sont inefficaces pour favoriser la justice à la fois dans la société en général et spécifiquement sur les campus universitaires.

Comme nous l'avons entendu plus tôt dans cette étude, DEI a exacerbé le problème en question. Comme l'a indiqué la témoin Rachel Cook, une réunion sur la diversité, l'équité et l'inclusion « n'incluait pas les Juifs lorsqu'ils discutaient de ce qu'il fallait faire lorsqu'un Juif se plaignait de l'antisémitisme sur le campus ». Je pense que cela peut commencer au sommet, mais cela commence aussi dans les institutions, lorsque j'ai demandé qui décidait de la participation à ces réunions DEI - s'agit-il d'un

pourcentage de la population ? -ils m'ont répondu que ce sont les groupes qui méritent l'équité et l'inclusion. Eh bien, qui décide de cela ?.

Ce point de vue a également été soutenu par le témoin Mme Deborah Lyons qui a déclaré qu'« il ne fait aucun doute que DEI ne permet pas aux Juifs de ce pays de s'épanouir. DEI ne parvient pas à lutter contre l'antisémitisme. Il se concentre sur une description très étroite des groupes marginalisés, racialisés ou en quête d'équité, et n'aborde pas du tout la question de l'antisémitisme. Cela doit changer. »

Ainsi, compte tenu des preuves, nous recommandons vivement au gouvernement du Canada de reconnaître que les politiques DEI ont permis aux organisations et aux bureaucraties d'exclure certains groupes et se sont avérées inefficaces pour lutter contre la haine, comme le montrent les incidents antisémites présentés dans les témoignages recueillis dans le cadre de ce rapport.

En fin de compte, bien que nous soutenions la majorité des recommandations du rapport, nous préconisons le retrait de toutes les suggestions visant à améliorer les programmes d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Plaidoyer pour l'application des codes de conduite et la protection de la liberté académique

Nous recommandons plutôt d'éliminer complètement ces programmes en faveur d'une application égale et cohérente des lois et des codes de conduite contre le racisme. Le témoin Gabriel Miller, président-directeur général d'Universités Canada, a mis en évidence des cas où les codes de conduite des universités n'ont pas été appliqués, soulignant l'incapacité de l'administration à répondre à la vague croissante d'antisémitisme .

La liberté académique est conçue pour favoriser l'exploration d'idées stimulantes sans crainte de représailles, ce qui est essentiel pour le développement intellectuel. Cependant, comme cette commission l'a entendu, certains départements

universitaires maintiennent que la seule position acceptable sur le conflit israélopalestinien s'aligne sur la destruction d'Israël, justifiant souvent la violence et
supprimant les points de vue alternatifs. Compte tenu de l'importance accordée à
cette question par les témoins au cours de nos discussions, nous recommandons
également aux universités de cultiver un environnement académique qui encourage
la diversité des points de vue et défend la liberté académique. Des initiatives telles
que la National Respectful Dialogue Initiative de l'Université d'Ottawa et le Network
of Engaged Canadian Academics illustrent cette approche.

Recommandations au gouvernement du Canada

À la lumière des preuves présentées et du besoin urgent d'agir, nous soumettons les recommandations suivantes au gouvernement du Canada.

Il est évident que les programmes de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) n'ont pas réussi à lutter contre l'antisémitisme et ont activement exclu les étudiants et les professeurs juifs. Par conséquent, nous recommandons que le gouvernement du Canada mette fin à toutes les initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion dans les établissements financés par le gouvernement fédéral. En lieu et place de DEI, des codes de conduite universels devraient être mis en œuvre pour lutter contre la discrimination à l'aide de normes cohérentes et impartiales qui garantissent une protection égale pour tous. En outre, les universités devraient défendre la liberté académique et favoriser la diversité des points de vue, en créant un environnement propice au débat ouvert et à l'inclusion intellectuelle sans parti pris idéologique. Ces mesures contribueront à créer un environnement plus véritablement inclusif au sein des institutions canadiennes, en promouvant la justice et l'unité sans les divisions associées aux programmes actuels de DEI.

En outre, nous recommandons que le gouvernement du Canada désigne les Houthis comme une organisation terroriste en vertu de l'article 83.05 de la Loi antiterroriste, ce qui permettra de mieux aligner les efforts de lutte contre le terrorisme du Canada sur les réalités des menaces mondiales.

Le gouvernement doit également adopter une position claire, cohérente et fondée sur des principes à l'égard du conflit en cours en Israël. L'approche actuelle, avec des messages contradictoires de la part des membres du caucus libéral au pouvoir - soutenant Israël au sein des communautés juives tout en faisant des déclarations contradictoires aux groupes pro-palestiniens - est devenue politiquement opportune et profondément conflictuelle. Cette approche risque de fracturer la société canadienne sur une question qui exige l'unité nationale, la clarté morale et une politique étrangère fondée sur des principes.

En outre, nous demandons la suspension immédiate du financement canadien à l'Office de secours et de travaux des Nations unies (UNRWA) jusqu'à ce qu'il puisse être vérifié que l'argent des contribuables canadiens ne sert pas à soutenir des activités terroristes. Le Canada doit s'assurer que ses contributions ne financent pas par inadvertance la violence ou le terrorisme.

Enfin, nous condamnons fermement les récents commentaires de la ministre des Affaires étrangères, qui a déclaré que la politique étrangère du Canada était façonnée par les données démographiques de sa circonscription. De telles remarques soulignent l'approche politiquement motivée et moralement compromise du gouvernement à l'égard du conflit israélo-palestinien et affaiblissent la position du Canada sur la scène internationale en tant que défenseur de principe de la paix et de la justice.

Ces recommandations visent à orienter une approche plus cohérente et fondée sur l'éthique pour lutter contre l'antisémitisme au Canada - une approche qui donne la priorité à la sûreté, à la sécurité et au bien-être des Canadiens juifs. Les politiques du Canada doivent refléter un engagement ferme envers la justice, l'égalité et la protection de tous les citoyens contre la haine et la violence. En prenant des mesures décisives contre les groupes antisémites, en promouvant l'unité et en assurant le leadership du Canada dans la lutte contre toutes les formes de haine, nous pouvons

créer un environnement plus sûr et plus inclusif pour les communautés juives et les Canadiens dans leur ensemble.

Conclusion

En conclusion, ce rapport dissident souligne le besoin urgent d'une stratégie plus robuste et plus efficace pour combattre l'antisémitisme et protéger les communautés juives à travers le Canada. L'augmentation alarmante des incidents antisémites sous le gouvernement actuel exige une action immédiate et décisive. Cependant, la réponse du gouvernement libéral, avec le soutien du Nouveau Parti Démocratique, a été insuffisante pour faire face à la gravité et à l'étendue du problème. Les témoignages recueillis tout au long de cette étude ont mis en évidence la façon dont les politiques existantes - en particulier l'expansion des programmes de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) - n'ont pas réussi à protéger les étudiants et les professeurs juifs contre la discrimination et, dans certains cas, ont même aggravé les défis auxquels ils sont confrontés.

Les membres conservateurs de ce comité se sont engagés à défendre un Canada où les Canadiens juifs peuvent vivre à l'abri de la peur et de la violence. Nous pensons que la priorité donnée à l'application stricte des codes de conduite, le respect de la liberté académique et l'adoption d'une approche fondée sur des principes à l'égard de questions mondiales telles que la situation en Israël sont des mesures essentielles pour créer un environnement plus sûr pour les communautés juives. Ce n'est que par ces actions que nous pourrons garantir que les Canadiens juifs sont réellement protégés de la haine et qu'ils peuvent vivre sans craindre la discrimination ou la violence.

Opinion dissidente du Bloc Québécois

Le Bloc Québécois salue les membres du Comité ainsi que le personnel de la Bibliothèque du Parlement pour le professionnalisme dont ils ont fait preuve et le travail qu'ils ont accompli au cours de cette étude et remercie tous les témoins et citoyens qui ont nourri le débat et les réflexions sans quoi cette étude n'aurait pas été possible.

Conformément à la motion du 21 mars 2024, le comité a convenu qu'elle mènerait deux études, l'une portant sur l'islamophobie et l'autre sur l'antisémitisme. Par souci d'équité et en raison du climat social exacerbé par la guerre qui oppose l'État d'Israël au Hamas et les tensions sur les campus, le comité a convenu qu'il mènerait ces deux études de manière concurrente. Le Bloc Québécois a appuyé sans réserve la tenue de ces études. Nous présentons, ici, une opinion dissidente, non pas pour nier l'importance ni l'amplitude des événements haineux, mais pour interpeller l'ensemble des parlementaires sur les limites au pouvoir fédéral, les spécificités québécoises sur le vivre-ensemble et les raisons particulières de notre opposition à certaines recommandations.

Ordre constitutionnel de 1867

La fédération canadienne repose sur une administration à deux paliers de gouvernement distincts. D'un côté, le fédéral et de l'autre la nation québécoise et les provinces. En vertu des articles 91 à 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, chacun des deux paliers possède ses champs de compétences exclusifs. La lutte contre le racisme ne faisant pas l'objet d'aucune disposition spécifique dans la Loi de 1867, les actions qui seront prises pour lutter contre le racisme devront être interprétées dans le respect de l'esprit du texte constitutionnel.

L'article 93 confère au Québec et aux provinces le pouvoir de décréter des lois relatives à l'éducation. Puisque l'éducation joue un rôle déterminant dans la lutte contre l'intolérance, toute stratégie de lutte contre le racisme est, de prime abord, de la responsabilité du gouvernement québécois.

Aussi, bien que l'immigration soit une compétence partagée, il est prévu par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains que l'accueil et l'intégration linguistique et culturelle soient offerts par le Québec.

Le Bloc Québécois reconnait que le fédéral a une responsabilité en matière de lutte contre le racisme. Au premier chef, son autorité législative en matière de loi criminelle lui permet de sévir contre les actes et discours haineux. À cet effet, le Bloc Québécois a proposé des mesures législatives afin de lutter de manière plus efficace contre les crimes haineux.

De plus, sa compétence en matière de télécommunications, ce qui comprend la communication en ligne, lui donne toute la latitude de se pencher sur un aspect crucial du racisme, soit l'expression de la haine en ligne.

Le Bloc Québécois reconnait également que le gouvernement canadien, en tant que premier employeur au Canada, doit favoriser des milieux de travail exempts de discrimination et qu'il lui incombe ainsi d'agir dans les milieux de travail qui sont sous sa juridiction.

Position de principe du Bloc Québécois

Le Bloc Québécois est un parti profondément attaché aux valeurs et institutions démocratiques. Le projet indépendantiste que nous portons est démocratique, inclusif et respectueux des droits et libertés de la personne. Notre action politique est guidée par des principes humanistes et par un souci permanent pour la valeur, la dignité et l'autonomie des personnes. À chaque occasion et autant de fois qu'il est nécessaire, nous dénonçons le plus vigoureusement toutes les formes de discours haineux ainsi que les crimes à caractère haineux.

La montée de l'antisémitisme rapportée à la fois par les personnes visées et leurs communautés, attestée par les statistiques officielles et relayée par les médias, justifiait parfaitement la décision du Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes, d'entreprendre la présente étude. Le chapitre premier du présent rapport affirme que la situation actuelle et la forme de haine distincte à l'endroit de la population juive ou de confession juive, appellent une réponse soigneusement adaptée.

Si l'exercice d'enquête du comité, en particulier les témoignages entendus et les nombreux mémoires déposés, permet d'informer les parlementaires et d'envisager des pistes d'action utiles et pertinentes, le Bloc Québécois juge que les recommandations à la Chambre et au gouvernement qui s'y retrouvent ne constituent pas «une réponse soigneusement adaptée».

Le Bloc Québécois estime qu'il est inutile et contre-productif aux parlementaires d'émettre des recommandations d'action publique dans des domaines qui ne relèvent pas de la compétence du Parlement du Canada. Cette pratique de plus en plus courante au sein des comités de la Chambre des communes est d'autant plus regrettable lorsque les problèmes publics dont il est question sont d'une haute importance, comme c'est le cas en matière de protection des droits fondamentaux et de la lutte contre les discriminations, la haine et la violence. Ces problèmes appellent justement une réponse publique adaptée, c'est-à-dire réaliste et efficace.

Il est malheureusement devenu commun à la Chambre d'ajouter maladroitement l'expression « dans le respect des compétences des provinces » ou une expression similaire, lorsque l'on sait que la proposition que l'on émet ne respecte pas les champs de juridiction. Cette pratique révèle soit une disposition peu honorable des parlementaires à l'égard de la Constitution et des fondements mêmes du fédéralisme canadien, qui trahit un penchant favorable au développement d'un État centralisé et éventuellement unitaire,

soit un aveu d'échec annoncé, soit les deux à la fois. Le Bloc Québécois n'adhère pas à cette approche qui n'honore pas l'institution en plus de manquer d'égards envers la population qui est en droit d'attendre que les pouvoirs publics apportent des solutions adaptées et conséquentes aux problèmes réels qui sont vécus, en particulier lorsque les citoyennes et les citoyens exercent leur pouvoir démocratique en participant aux travaux de la Chambre.

En tant qu'indépendantistes québécois agissant sur la scène politique fédérale, nous comprenons parfaitement l'insatisfaction qui peut être ressentie vis-à-vis du caractère fondamentalement dysfonctionnel du régime fédéral canadien. Mais, ceci ne change pas ce fait fondamental à l'élaboration des politiques publiques que la réussite d'une politique nécessite la prise en compte adéquate de l'environnement institutionnel et de la réalité sociale dans lesquels elle s'inscrit et est appelée à se déployer.

Ainsi, le Bloc Québécois est favorable à la majorité des recommandations qui permettraient au gouvernement fédéral d'améliorer ses pratiques et ses politiques, de mobiliser l'appareil public dans la lutte contre la discrimination et la haine et de modifier les lois, notamment le Code criminel, afin de mieux protéger les personnes et les communautés contre les actes et les crimes haineux.

Par ailleurs, le Bloc Québécois a également soutenu par le passé et soutien toujours la définition de l'antisémitisme proposé par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), en spécifiant que cette dernière ne doit en aucun cas être interprétée comme une restriction à la critique légitime de l'État d'Israël ou comme une restriction à la liberté d'expression. La définition spécifiait que «les critiques à l'égard d'Israël comparables à celles exprimées à l'encontre d'autres pays ne peuvent être qualifiées d'antisémites».

À ces recommandations, nous proposons d'ajouter la proposition du Bloc Québécois visant à éliminer l'exception religieuse de la loi qui criminalise les propos haineux ou incitant à la violence. Le porte-parole en matière d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté, ainsi que Droits de la personne, le député du Lac-Saint-Jean, a présenté le projet de loi C-373, Loi modifiant le Code criminel (fomenter la haine ou l'antisémitisme). Le texte modifie le Code criminel afin d'éliminer comme moyen de défense contre l'infraction de fomenter volontairement la haine ou l'antisémitisme, le fait qu'une personne a, de bonne foi, exprimé une opinion sur un sujet religieux ou une opinion fondée sur un texte religieux auquel elle croit, ou a tenté d'en établir le bien-fondé par argument. Plusieurs témoins ont accueilli favorablement ce projet de loi et le Bloc Québécois juge qu'il aurait été nécessaire que cela fasse partie des recommandations de ce rapport.

Nous sommes, par ailleurs, défavorables aux recommandations qui suggèrent une intervention fédérale dans les compétences exclusives du Québec, notamment dans le domaine de l'éducation. Il est inacceptable à ce que le gouvernement fédéral s'invente

des droits de regard sur l'administration des établissements scolaires, notamment en matière d'embauche et de contenus des programmes d'études. L'appui des parlementaires fédéraux à ces propositions inquiétantes mérite d'être relaté et dénoncé.

Il importe certainement de reconnaître que les expressions de la haine anti-juive et les actes haineux existent dans de nombreuses sphères de la société, de même que les manifestations récentes de l'antisémitisme ont, de façon notable, eu lieu sur certains campus universitaires. En revanche, il n'est toutefois pas pour autant souhaitable que le gouvernement fédéral se substitue aux autres autorités compétentes.

À cet égard, le rapport semble taire un fait important, à savoir que le Québec déploie ses propres politiques de lutte contre les discriminations, de défense et de promotion des droits et que la question spécifique de l'antisémitisme est aussi l'objet de l'attention des élus de la nation québécoise qui siègent au sein du Parlement du Québec. Le gouvernement du Québec est et doit demeurer le maître d'œuvre de la lutte contre le racisme au Québec.

Ainsi, sur le sujet spécifique de la lutte contre l'antisémitisme, le Bloc Québécois soutient l'engagement du gouvernement du Québec. Le 26 mai 2021, les députés de l'Assemblée nationale du Québec ont unanimement dénoncé les menaces, violences et agressions envers les Québécois de confession juive. L'Assemblée nationale a également réitéré la nécessité de maintenir un débat sain et démocratique concernant le conflit israélo-palestinien et rappelé qu'en tout temps, la violence est intolérable envers quiconque.

Depuis, l'Assemblée nationale a rendu hommage aux victimes des attaques terroristes survenues le 7 octobre 2023 en Israël, ainsi qu'à celles de la guerre entre Israël et le Hamas. Elle a réaffirmé son engagement en dénonçant les actes haineux antisémites commis à Montréal et condamnant les attaques visant des lieux appartenant aux communautés juives, arabes ou musulmanes, tout particulièrement les violentes attaques qui ont visé l'école Azrieli Talmud Torah, l'école Yeshiva Gedola, la synagogue de la congrégation Beth Tikvah et le bâtiment de la Fédération CJA.

Le Bloc Québécois fait siennes ces positions de l'Assemblée nationale et demande au gouvernement fédéral de circonscrire ses actions dans le respect des politiques et des lois québécoises.

Le sujet étudié par le Comité est important pour la nation canadienne comme pour la nation québécoise. Or, il importe d'établir que nos deux nations entretiennent des conversations démocratiques parallèles et distinctes sur les aspects de la question qui leur sont fondamentaux, c'est-à-dire qui traitent de la cohésion sociale et de ce que l'on nomme couramment le vivre-ensemble.

Le vivre-ensemble, l'aménagement de la diversité sociétale, le dialogue interculturel, la souveraineté culturelle et linguistique, l'intégration des personnes immigrantes, la laïcité

de l'État, la protection et la promotion des droits, ainsi que la lutte contre les discriminations, sont tous des sujets fondamentaux pour la nation québécoise.

Comme énoncé par la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec, l'État du Québec est souverain dans les domaines de compétence qui sont les siens. L'Assemblée nationale est composée de députés élus au suffrage universel par le peuple québécois et elle tient sa légitimité de ce peuple dont elle constitue le seul organe législatif qui lui soit propre. Toutes les questions relatives à l'avenir du peuple québécois relèvent des droits et prérogatives de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale n'a pas adhéré à la *Loi constitutionnelle de 1982* et a unanimement et formellement réaffirmé, à l'occasion du trentième anniversaire du coup de force constitutionnel, qu'elle n'a jamais adhéré à cette loi qui a eu pour effet de diminuer les pouvoirs et les droits du Québec sans son consentement et qu'elle demeure toujours inacceptable pour le Québec.

Au Québec, c'est la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* qui établit et protège les droits fondamentaux. La Charte protège, entre autres, le droit à la dignité et à l'égalité de tout être humain. Elle interdit toute discrimination mettant en cause, notamment, l'origine ethnique ou nationale et la couleur de la peau.

La *Charte québécoise* précise également que « Les droits et libertés de la personne s'exercent dans le respect des valeurs démocratiques, de la laïcité de l'État, de l'importance accordée à la protection du français, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec. ».

En conséquence, le Parlement fédéral doit se garder de légiférer sur les questions qui sont fondamentales pour le peuple québécois et qui lui sont reconnues par la constitution canadienne.

Si le Canada entend entretenir des relations harmonieuses avec la nation québécoise, ses élus doivent reconnaître l'engagement résolu du Québec à respecter les droits et libertés de la personne, convenir que le Québec n'a pas adhéré à la *Loi constitutionnelle de 1982*, puis exercer une pratique de fédéralisme asymétrique fondée sur la reconnaissance, par la Chambre des communes, de la nation québécoise.

Cette reconnaissance devrait notamment se matérialiser par l'adoption d'une législation fédérale qui affirmerait que la *Loi sur le multiculturalisme canadien* ne s'applique pas au Québec, attendu que les Québécois forment une nation et que, de ce fait, ils ont en main tous les outils nécessaires à la définition de leur identité, à l'affirmation du pluralisme et à la protection de leurs valeurs communes.

Le Bloc Québécois a déposé une telle législation à la Chambre des communes à plusieurs reprises. La dernière occasion s'est présentée par le dépôt du projet de loi C-226, Loi modifiant la Loi sur le multiculturalisme canadien, pendant la 43e législature.

Malheureusement, le mercredi 9 juin 2021, les parlementaires des partis canadiens, incluant leurs représentants fédéralistes pour le Québec, ont voté contre cette proposition du Bloc Québécois.

En conclusion, la politique fédérale de lutte contre les discriminations ne serait pas seulement plus efficace si elle prenait mieux en compte les responsabilités respectives des diverses autorités publiques impliquées, elle pourrait aussi devenir plus cohérente, si elle reconnaissait le caractère plurinational du Canada et acceptait de déployer une politique territorialement différenciée pour le Québec.

Considérations complémentaires

À la lumière des remarques faites ci-dessus, le Bloc Québécois s'oppose à de nombreuses recommandations se trouvant au Rapport sur l'antisémitisme du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Le Bloc Québécois rejette les recommandations n°1, 2, 6 et 8 du Rapport sur l'antisémitisme, car elles interviennent dans les champs de compétence exclusive du Québec et des provinces en matière d'éducation, comme prévu à l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Qu'importe son objectif, le gouvernement fédéral ne devrait jamais s'ingérer dans les programmes d'enseignement ni dans l'administration de l'éducation, cela est d'ailleurs clairement inconstitutionnel. Aucun gouvernement n'est mieux placé que celui du Québec et des autres provinces canadiennes pour élaborer des programmes scolaires efficaces, au bénéfice de leurs citoyens.

Également, le Bloc Québécois est opposé à la recommandation n°10, car il s'agit d'une proposition visant à criminaliser un comportement, sans aucune donnée à l'appui de son efficacité. De nombreux témoins ont indiqué au Comité que l'application inadéquate du Code criminel crée un terreau fertile pour la haine et le racisme (paragraphes 101 à 103 du Rapport du Comité). Autrement dit, ce n'est pas en raison d'un manque d'outils législatifs que l'antisémitisme n'est pas combattu avec suffisamment d'efficacité, mais plutôt en raison d'une mauvaise utilisation des dispositions existantes.

En suivant cette logique, il semble inopportun d'ajouter un nouvel article au *Code criminel* visant à criminaliser certaines expressions et certains gestes dans un secteur déterminé autour d'écoles et de lieux de culte. Toute atteinte à la liberté d'expression doit être mûrement réfléchie et justifiée, ce qui n'a clairement pas été le cas en l'espèce.

La recommandation 15 pose également problème pour une raison semblable. Le fait de retirer l'obligation d'obtenir le consentement du procureur général, afin d'engager une poursuite pour un discours haineux (art. 319 C.cr.), pourrait avoir pour effet de multiplier le nombre de poursuites, en vertu de cet article, en accélérant le processus judiciaire. Cependant, comme indiqué plus haut, le Bloc Québécois est d'avis que toute atteinte à la liberté d'expression doit être sérieusement réfléchie et justifiée et que pour ce faire

l'autorisation préalable du procureur est essentielle. Nous ne voyons pas en quoi la recommandation 15 aurait un effet bénéfique dans la lutte à l'antisémitisme.